

# Commune de Chavannes-de-Bogis



## RAPPORT DE GESTION 2025

Juin 2025

### AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

De la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93c) ;

De l'arrêté du Conseil d'État du 14 décembre 1979 relatif à la comptabilité des Communes (art. 34) ;

Du règlement du Conseil communal de Chavannes-de-Bogis du 15 décembre 2014 (art. 93)

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport de gestion ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025.

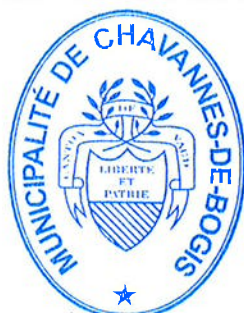
Les comptes ont été présentés à la Commission de gestion le 26 mai 2026.

Le rapport de gestion a été validé en séance de Municipalité le 8 juin 2026.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

  
**Alain Barraud**

Syndic



  
**Mélissa Schreiber**

Secrétaire municipale

# CONSEIL COMMUNAL

État au 31.12.2025

## Composition du Conseil communal

Aebischer Stéphane	Girardin Häsler Brigitte	Schopfer Bernard
Aristeguieta Alvarez Maria Alejandra	Hämmerli Martial	Simon Evelyne
Baudet Stéphanie	Helfand William	Simon Jean-Daniel
Bornet Yves	Khan Kareem	Stampfli Pierre
Bouvier Frédéric	Laroze Tania	Théraulaz Alain
Brouet Ségolène	Long Yannick	Théraulaz Marie-Christine
Brûlé Ludovic	Luquiens René	Thévoz Geneviève
Budry Jean-Marc	Mazzonetto Gabriel	Tornare Julien
Celia Claudio	Noirat Daniel	Tyrrel Rebecca
Comment Aurélie	O’Cearbhaill Cindy	Vanderstraeten Bernard
Da Costa Maria Odette	Rolli Johann	Wermeille Christian
Del Rizzo Sébastien	Rondi Rocco	Wermeille Françoise
Faillétaz André	Rotach André	Widmer Jeanne Marie

## Bureau du Conseil communal

Présidente	Girardin Häsler Brigitte
Vice-président	Rocco Rondi
Scrutatrice	Wermeille Françoise Bouvier Frédéric
Scrutateurs suppléants	Luquiens René Aebischer Stéphane
Secrétaire	Bianconcini Marie-Laure
Secrétaire suppléante	Comment Aurélie

## Commissions permanente du Conseil communal

Commission des finances	Commission de gestion	Commission de recours en matière d’impôts communaux et taxes spéciales
Noirat Daniel Cela Claudio Théraulaz Alain Mazzonetto Gabriele – suppléant	Khan Kareem Vanderstraeten Bernard Bornet Yves	Thévoz Geneviève Schopfer Bernard Tornare Julien Bouvier Frédéric– suppléant

## Délégués au Conseil intercommunal des associations intercommunales

SITSE	APEJ	Région de Nyon
Vanderstraeten Bernard Bornet Yves Khan Kareem Aebischer Stéphane – suppléant	Brûlé Ludovic – président Baudet Stéphanie Aebischer Stéphane Luquiens René – suppléant	Stampfli Pierre Mazzonetto Gabriele – suppléant
<b>ORPC</b>		
Helfand William Rocco Rondi – suppléant		

Le Conseil communal a siégé à quatre reprises en 2025 : le 9 avril, le 25 juin, le 1<sup>er</sup> octobre et le 17 décembre 2025.

Lors de ces séances, les douze préavis ci-après ont été portés à l'ordre du jour par la Municipalité.

Préavis	Objet	Décision	Date
<b>Préavis 01/25</b>	Demande d'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la future parcelle réunie (Fusion des parcelles N <sup>os</sup> 3 et 188) en faveur de la Fondation Equitim	Approuvé	09.04.2025
<b>Préavis 02/25</b>	Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 102'000.00 du compte « Entretien du bâtiment communal » (356.3140)	Approuvé	09.04.2025
<b>Préavis 03/25</b>	Demande de crédit de CHF 80'000.00 pour la réalisation de deux places d'évitement sur l'Avenue de Péguey	Refusé	09.04.2025
<b>Préavis 04/25</b>	Modification du Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions	Approuvé	09.04.2025
<b>Préavis 05/25</b>	Demande de crédit de CHF 27'000.00 pour l'acquisition des parcelles N <sup>os</sup> 82 et 192 sises sur la Commune de Chavannes-de-Bogis	Approuvé	09.04.2025
<b>Préavis 06/25</b>	Comptes 2024	Approuvé	25.06.2025
<b>Préavis 07/25</b>	Demande de crédit de CHF 72'000.00 pour l'étude de l'aménagement des parcelles N <sup>os</sup> 2, 3 et 188 et la sécurisation de la Route de la Sallivaz	Approuvé	25.06.2025
<b>Préavis 08/25</b>	Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)	Approuvé	25.06.2025
<b>Préavis 09/25</b>	Demande de crédit de CHF 347'000.00 TTC pour l'agrandissement et la mise aux normes du Centre de collecte intercommunal	Approuvé	01.10.2025
<b>Préavis 10/25</b>	Arrêté d'imposition 2026	Approuvé	01.10.2025
<b>Préavis 11/25</b>	Demande de crédit d'un montant de CHF 77'282.00 TTC pour le remplacement du véhicule d'officier d'intervention du SDIS Terre Sainte	Approuvé	01.10.2025
<b>Préavis 12/25</b>	Budget 2026	Approuvé	17.12.2025

# MUNICIPALITÉ

---

État au 31.12.2025

## Composition

<b>Syndic</b>	Barraud Alain
<b>Vice-Syndic</b>	Michel Chantal
<b>Municipaux</b>	Borella Stéphane
	Müller Michael
	Tendon John

## Répartition des dicastères

### Alain Barraud

**Administration générale – Finances – Transport et Mobilité – Relations extérieures**

ARSCO S.A. (actionnaire) – AdCV – Délégué : Région de Nyon

### Chantal Michel

**Patrimoine immobilier – Aménagement du territoire – Police des constructions – Ressources humaines – Inhumations – Parcs et jardins**

Déléguée : APEJ – Régie des églises – Couvert à plaquettes (ACP) – Groupement forestier de la Dôle

### Stéphane Borella

**Environnement – Police – Sécurité – Protection civile – Naturalisations – Tourisme**

Délégué : SDIS – Commission des sports – Commission de sécurité – Commission culturelle – SITSE – ORPC

### Michael Müller

**Routes – Voirie – Déchets – Forêts**

SITSE (CODIR) – Délégué : SADEC – Groupement forestier de la Dôle – Couvert à plaquettes (ACP) – CRIDEC

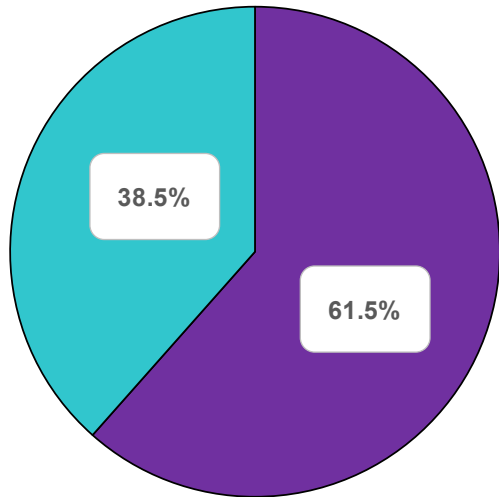
### John Tendon

**Écoles – Social – Votations – Élections**

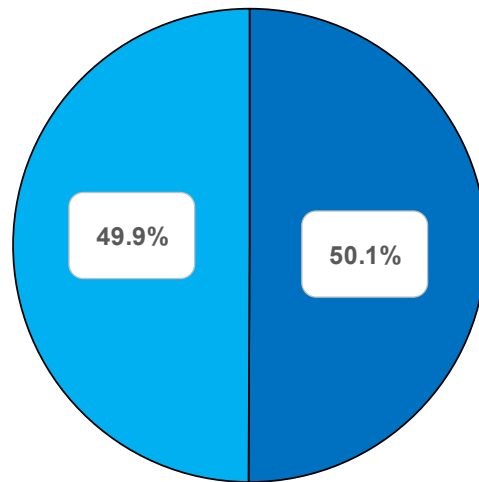
APEJ (CODIR) – ARSCO S.A. (administrateur) – Délégué : ARAS – Clinique dentaire

La Municipalité se réunit tous les lundis soir à 20h00. Elle a siégé à quarante-six reprises courant 2025 en séance ordinaire.

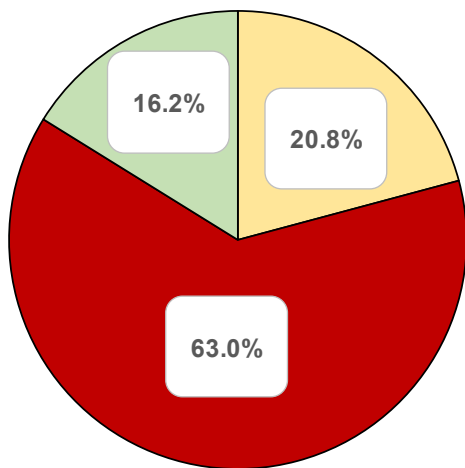
# POPULATION DE LA COMMUNE



Habitants suisses 877  
Habitants étrangers 548  
Total habitants 1'425

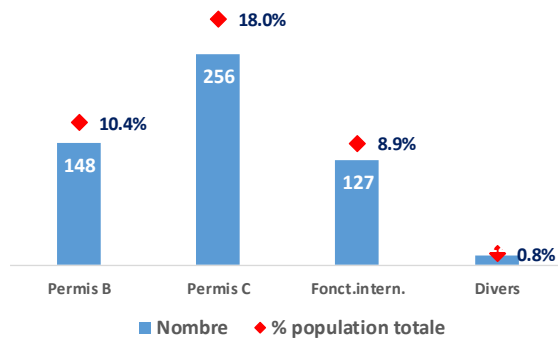


Femmes 709  
Hommes 707  
Total en 'Résidence principale' 1'416



## Habitants par tranche d'âge

<16 ans 295  
>16 - <65 ans 892  
>65 ans 229  
Total en 'Résidence principale' 1'416

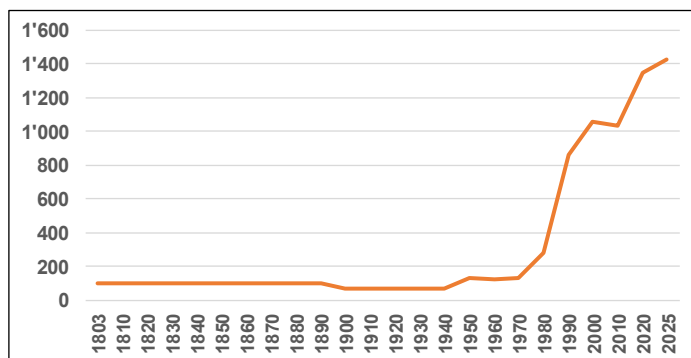


## Détail population étrangère

N.B. Les fonctionnaires internationaux n'ont pas l'obligation de s'annoncer auprès de l'Office de la Population. Ce chiffre est donc indicatif.

## Evolution démographique

1803	104
1860	98
1900	68
1970	136
1980	285
1990	862
2000	1'059
2010	1'037
2020	1'347
<b>2025</b>	<b>1'425</b>



## SOCIÉTÉS LOCALES

---

**A fin 2025, la Commune comptait les sociétés locales suivantes :**

- Amicale de Chavannes-de-Bogis
- Badminton club Chavannes-de-Bogis
- Chavannes volley dames
- Gym active (anciennement gym fit club)
- Gym volley-ball
- Les Ajités
- Société de Développement de Chavannes-de-Bogis (SDC)

Cette liste est complétée par les sociétés intercommunales suivantes :

- La Doublette (pétanque)
- Basketball Terre Sainte Tiger Knights Basketball
- École de Musique de Terre Sainte (EMTS)
- Conservatoire de Musique de Terre Sainte et environs
- Harmonie de Terre Sainte
- Société de tir de Terre Sainte
- Ensemble Vocal De Terre Sainte (EVTS)
- Théâtre – Association du Théâtre de Terre Sainte
- Union Sportive Terre Sainte (Usts)

Il y a lieu de noter que l'Union Sportive Terre Sainte (USTS) qui regroupait plusieurs sports, jusqu'en 2025, a pris la décision de se concentrer sur la partie football. Ainsi les clubs suivants viennent rejoindre la liste des sociétés intercommunales :

- USTS Field Hockey Club
- USTS-Hc – Hockey Sur Glace
- USTS Badminton
- Terre Sainte Rugby
- Volley-ball de Terre Sainte

## Préambule

2025 marque la dernière année comptable fonctionnant sous le Modèle Comptable Harmonisé 1 (MCH1). A compter du 1er janvier 2026, le système comptable de la Commune a évolué vers MCH2.

Pour les communes, MCH2 restreint la liberté d'utilisation du résultat, notamment pour la gestion des réserves non affectées. Celles-ci devront faire l'objet d'ici fin 2027 de règlements spécifiant clairement la manière d'attribuer et de prélever des montants. Tout comme le capital, elles avaient été fortement réduites à fin 2024,

Par contre, MCH2 permet de créer des réserves de 'préfinancement' pour des projets précis. Ces réserves permettront, lors de l'amortissement annuel desdits projets, de compenser cette charge par prélèvement sur la réserve concernée. Cela ne concerne que le patrimoine administratif (routes, trottoirs, bâtiments communaux) mais pas le patrimoine financier (parking, maison de commune, auberge, etc.).

Comme stipulé dans le préavis, le résultat réel est de CHF **794'078.20** (2024 : CHF 25'919.87), soit largement supérieur au budget qui prévoyait un déficit de CHF 1'283'000.-- . Ce résultat s'explique notamment par les écarts suivants par rapport au budget :

<b>Déficit 2025 budgété</b>	<b>CHF</b>	<b>-1'283'000.00</b>
<u>Écarts :</u>		
1 - Administration générale	CHF	84'078.79
2 - Finances (avant amort.complémentaires)	CHF	1'866'687.29
3 - Domaines et bâtiments	CHF	-54'036.49
4 - Travaux	CHF	34'436.15
5 - Instruction publique et cultes	CHF	80'323.72
6 - Police	CHF	12'484.85
7 - Sécurité sociale	CHF	53'103.89
<b>Résultat réel 2025 (avant attribution préfinancements)</b>	<b>CHF</b>	<b>794'078.20</b>

Au vu de ce résultat, la Municipalité propose de créer deux réserves de préfinancement concernant deux projets prévus dans un futur proche :

Résultat réel 2025	CHF	794'078.20
- Préfinancement 'Route de la Sallivaz'	CHF	-375'000.00
- Préfinancement 'Trottoir Chemin du Collège'	CHF	-375'000.00

**Montant attribué au 'Fonds de réserve politique budgétaire'**

<b>CHF</b>	<b>44'078.20</b>
------------	------------------

## Commentaires

	Comptes	Budget	Ecart	2024	2023
<b>1. Administration générale</b>	<b>-906'921</b>	<b>-991'000</b>	<b>84'079</b>	-812'779	-790'813

11 Globalement, le poste 'Administration' est inférieur au budget : CHF 509'961 pour un budget de CHF 569'000.

110.3170 L'écart avec le budget s'explique principalement par le faible nombre de manifestations ainsi que le faible coût de la sortie d'été des aînés.

110.3180	Comptes	Budget	2024	2023
Boursier, révision	61'139	63'500	54'964	53'125
Archives	43'874	44'000	8'878	5'298
Assurances	11'187	9'000	7'380	7'322
Avocats	13'619	30'000	7'058	22'023
Honor.ingénieurs, consultants	66'749	30'000	43'265	12'151
Divers	9'696	6'500	10'959	8'892
	<b>206'264</b>	<b>183'000</b>	<b>132'504</b>	<b>108'811</b>

Certains postes de ce compte varient sensiblement d'une année à l'autre et sont difficiles à budgéter précisément.

Archives : montant important dû à la poursuite de la digitalisation de nos archives.

Assurances : souscription d'une assurance juridique non prévue au budget.

Avocats : rien de particulier si ce n'est la poursuite d'une tendance à devoir recourir à un avocat ou un agent d'affaires pour défendre les intérêts de la Commune.

Ingénieurs, consultants : le dépassement s'explique par :

- procédure de recrutement : 25 KCHF (non budgétés)
- travaux d'ingénieurs pour l'agrandissement de la déchetterie : 23 KCHF, dont 13 KCHF ont été refacturés à Bogis-Bossey (110.4360).

Divers : intensification des procédures à l'égard des débiteurs = frais de poursuites.

130.4900 Les charges salariales réelles sont de CHF 702'723 (2024 : 628'622) . Le coût global proche du budget et supérieur à l'an dernier puisque nous avons désormais deux employés à plein-temps pour la voirie et les espaces verts. En 2025, l'administration a fonctionné avec 2.35 ETP (2024 : 2.47) et la voirie avec 3.43 ETP (2024 : 3.05), soit un total de 5.78 ETP. Ces chiffres sont bas en comparaison en Terre Sainte. Une absence, pour cause de maladie ou de vacances, entraîne immédiatement une surcharge de travail importante à gérer pour les collègues. Par ailleurs, la Municipalité s'investit de manière importante dans des tâches assumées dans d'autres communes de Terre Sainte par l'Administration ou un Chef de service.

Une fusion n'étant pas actuellement à l'ordre du jour et les tâches imposées par le Canton tendant à s'accroître, la Municipalité estime toujours que le personnel communal devra être renforcé dans un avenir plus ou moins proche.

160.4066 Les taxes de séjour se montent à CHF 239'238 (2024 : CHF 159'033). La progression de ce chiffre n'est dû qu'à la hausse de la taxe de séjour, qui a passé de CHF 3.- à CHF 4.50. La part revenant à la Commune a été réduite de 15% à 10%. Les nuitées sont stables tout comme le montant attribué au Fonds de réserve tourisme.

160.4818	Le Fonds tourisme a permis de couvrir les charges suivantes en 2025 :	
	Prise en charge du coût de la décoration florale	8'690.50
	Prise en charge du coût des VLS	7'084.70
	<b>Total</b>	<b>15'775.20</b>

17 ARSCO : nouvelles charges liées à l'exploitation de la piscine-patinoire durant les derniers mois de 2025 et à celle du Centre sportif dont les charges figuraient précédemment dans le décompte des écoles.

180.3510 Le décompte final de la DGMR (participation aux déficits des transports publics) est inférieur de 16 KCHF au budget. Région de Nyon a rectifié (à la baisse) la facturation des courses expérimentales de la ligne 813.

190.3150 Entretien matériel informatique : ce poste est en hausse pour de multiples raisons. La refonte du site a coûté 9 KCHF qui n'avaient pas été budgétés. Les coûts des licences ainsi que de la Cybersécurité sont également en augmentation (+ 8 KCHF). Enfin il y a eu un recours accru aux dépannages (+3 KCHF).

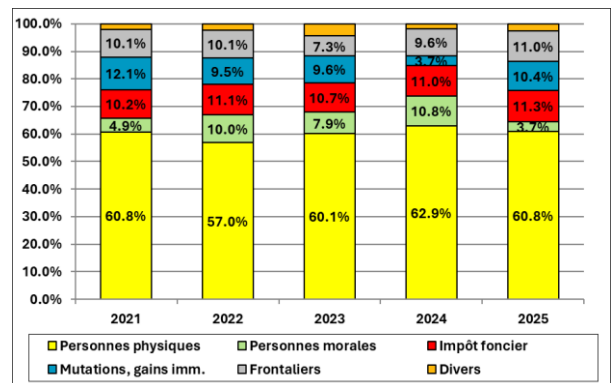
	Comptes	Budget	Ecart	2024	2023
<b>2. Finances</b>	<b>4'610'687</b>	<b>3'494'000</b>	<b>1'116'687</b>	3'456'081	4'804'365
<b>(Avant préfinancements)</b>	<b>5'360'687</b>	<b>3'494'000</b>	<b>1'866'687</b>	4'896'081	5'080'365

## 21 - Impôts

Les impôts perçus sont en légère baisse pour se situer à CHF 6'971'895.

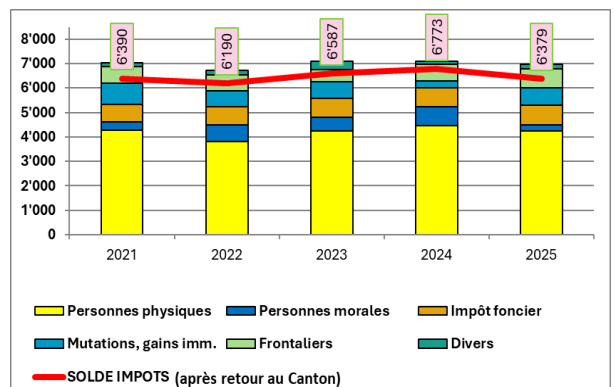
Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques représentent toujours la partie majeure de nos rentrées fiscales (64.5%).

Les impôts sur les frontaliers sont en hausse due à un rattrapage d'années antérieures.



Pour rappel, 50% des droits de mutation et des gains immobiliers et 30% de la rétrocession sur l'impôt frontaliers sont reversés au Canton via la péréquation.

La courbe du solde d'impôts après ces versements au Canton indique un léger tassement. Ces chiffres font l'objet d'un suivi trimestriel de la part de la Bourse.

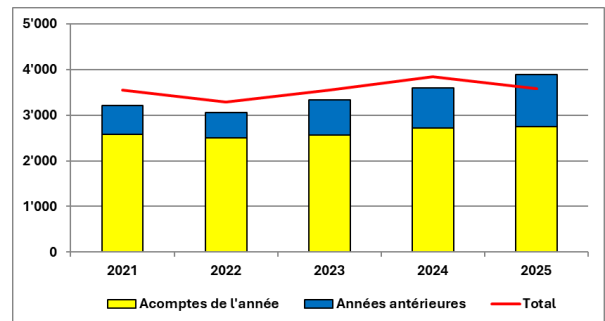


Point d'impôt	2025 (estim.)	2024	2023	2022	2021	2020
	85'000	88'755	81'457	75'746	77'911	71'658

Notre point d'impôt a augmenté de presque 25% en 5 ans. Ceci indique que la capacité contributive de nos contribuables est globalement en augmentation.

### Impôt sur le revenu des personnes physiques

52 contribuables (6.7%) paient le 50% de cet impôt. Nous ne dépendons toutefois pas d'un ou de deux contribuables très importants pouvant modifier nos recettes fiscales en cas de déménagement. Les acomptes demeurent en légère progression. La situation est satisfaisante au regard des tensions actuelles dans le monde et des incertitudes économiques qui en découlent.

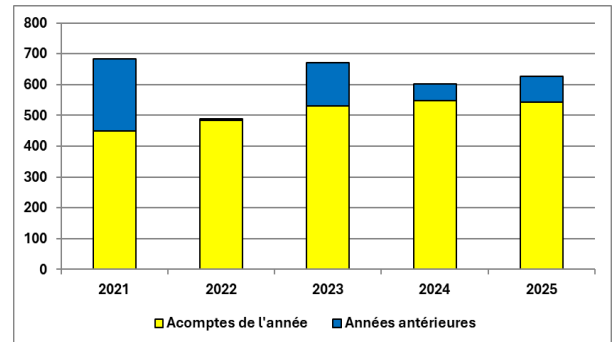


L'écart avec le total provient de l'impôt des prestations en capital et l'impôt source des personnes physiques.

### Impôt sur la fortune des personnes physiques

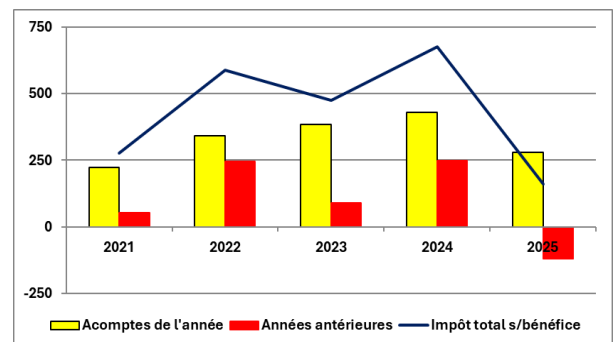
Les acomptes annuels demeurent stables.

5.0% des contribuables paient le 50% de cet impôt.



### Impôt sur le bénéfice des personnes morales

L'évolution de cet impôt demeure très aléatoire. En 2025, plusieurs taxations d'années antérieures ont eu un impact négatif car elles ont donné lieu à des remboursements, notamment pour des entreprises dont le siège est situé dans la zone artisanale.



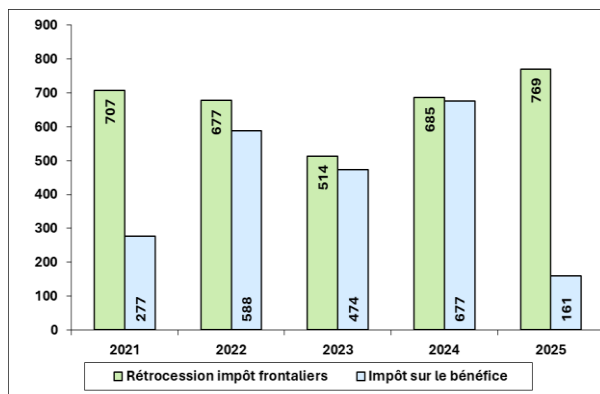
### Répartition par zones en KCHF)

	2025		2024		2023		2022		2021	
Centre commercial	194.8	96.0%	155.8	22.4%	163.1	33.4%	187.3	31.2%	191.6	67.4%
Zone artisanale	-27.7	-13.7%	286.0	41.1%	284.9	58.4%	354.0	59.0%	49.5	17.4%
Divers	35.8	17.6%	254.4	36.5%	39.6	8.1%	58.6	9.8%	43.3	15.2%
<b>Total</b>	<b>202.8</b>	<b>100%</b>	<b>696.2</b>	<b>100%</b>	<b>487.6</b>	<b>100%</b>	<b>599.8</b>	<b>100%</b>	<b>284.5</b>	<b>100%</b>

### Rétrocession de l'impôt sur les frontaliers

La santé financière de nos entreprises a un impact sur les emplois et donc sur le montant de la rétrocession que nous percevons sur l'impôt des frontaliers.

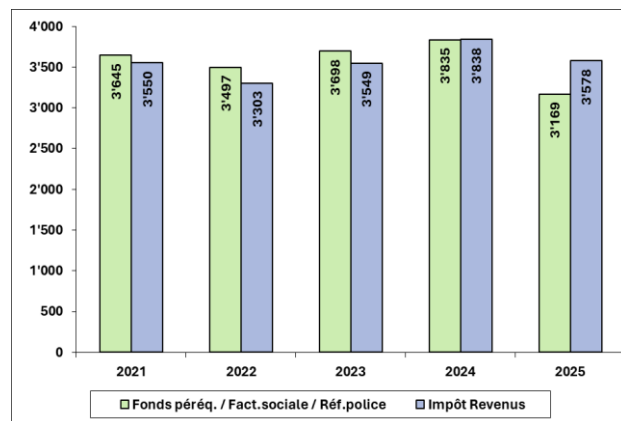
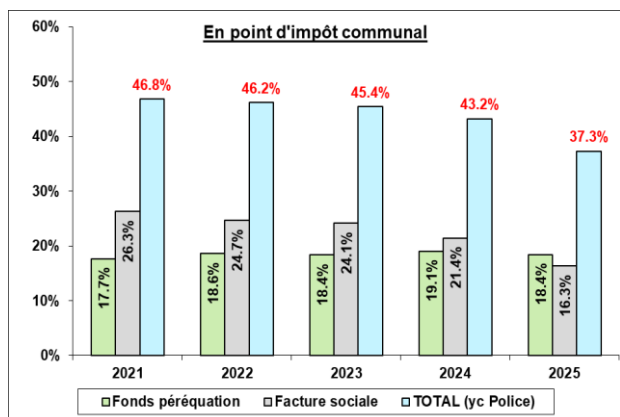
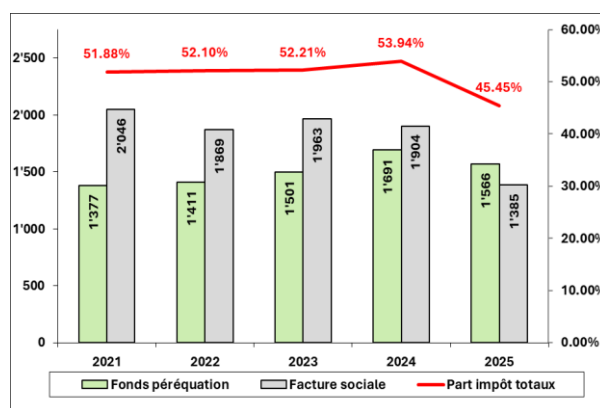
Bien que 30% de cet impôt retourne au Canton via la péréquation, le montant perçu demeure très important pour nos finances communales



Il est intéressant d'observer que ce montant est régulièrement supérieur à l'impôt sur le bénéfice !

### Péréquation, facture sociale, réforme policière

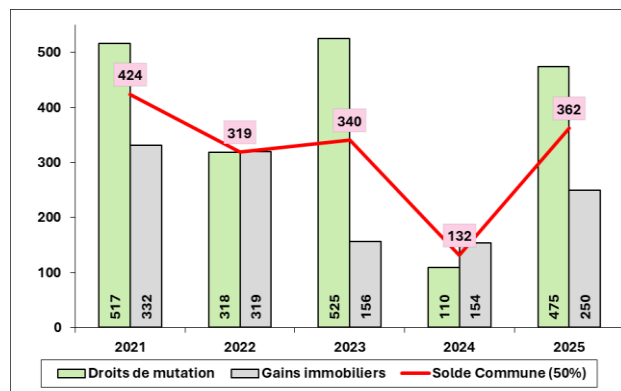
La Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. La réjouissante baisse de la facture y relative doit être prise avec prudence. En effet, des revenus importants dans quelques communes ont eu un impact favorable sur le calcul de la péréquation intercommunale. Ceci ne se reproduira pas de manière systématique ! Toutefois, la tendance est baissière, comme promis par la NPIV.



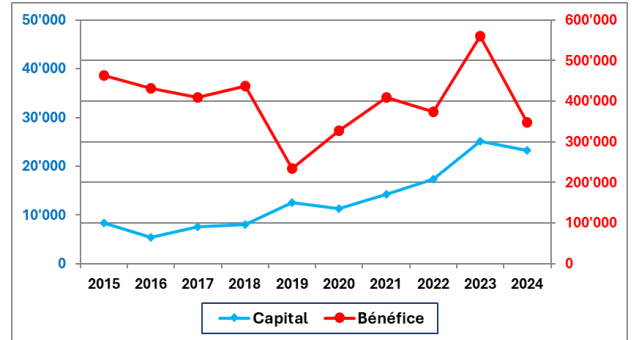
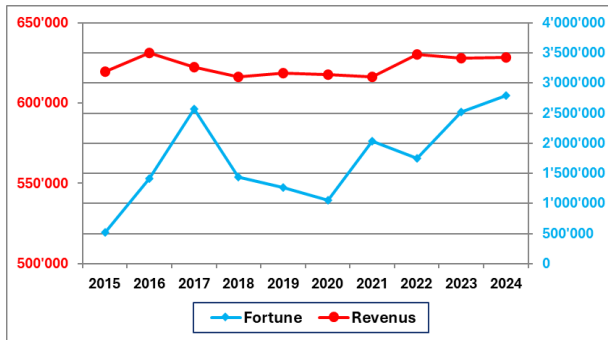
### Droits de mutation et gains immobiliers

Les montants de ces deux postes fluctuent toujours de manière très importante.

Il ne faut toutefois pas oublier que le Canton 'reprend' 50% de ces deux recettes via la péréquation.



Ci-dessous, vous trouverez les graphiques des impôts Personnes Physiques et Morales, calculés par année fiscale en incluant les ajustements au fur et à mesure des taxations définitives, celles-ci pouvant parfois arriver 10 ans plus tard ! La tendance générale est plutôt bonne.



	Comptes	Budget	Ecart	2024	2023
<b>3. Domaines et bâtiments</b>	<b>-156'036</b>	<b>-102'000</b>	<b>-54'036</b>	-61'427	-42'877

Terrains	28'621	21'000	7'621	21'310	21'310
Forêts	-3'493	-8'000	4'507	-2'383	-2'183
Maison communale	14'971	13'400	1'571	40'933	49'399
Bâtiment Intercommunal	47'861	50'444	-2'583	60'662	23'497
Pavillon Lac	-14'086	-19'800	5'714	-12'139	-10'596
Ecole	31'543	24'250	7'293	39'664	41'437
Centre communal	-308'118	-224'000	-84'118	-225'182	-179'232
Auberge le Relais	45'309	42'000	3'309	35'507	39'679
Voirie	-39'838	-41'294	1'456	-32'134	-26'188
Parcelle 188	41'194	40'000	1'194	12'334	
	<b>-156'036</b>	<b>-102'000</b>		<b>-61'427</b>	<b>-42'877</b>

La location des terrains est supérieure au budget, suite à l'accord trouvé avec la commune de Bogis-Bossey concernant la mise à disposition du terrain pour la déchetterie et l'aire de jeux. Les remarques concernant les bâtiments sont détaillées par Chantal Michel.

	Comptes	Budget	Ecart	2024	2023
<b>4. Travaux</b>	<b>-342'564</b>	<b>-377'000</b>	<b>34'436</b>	-297'136	-382'558

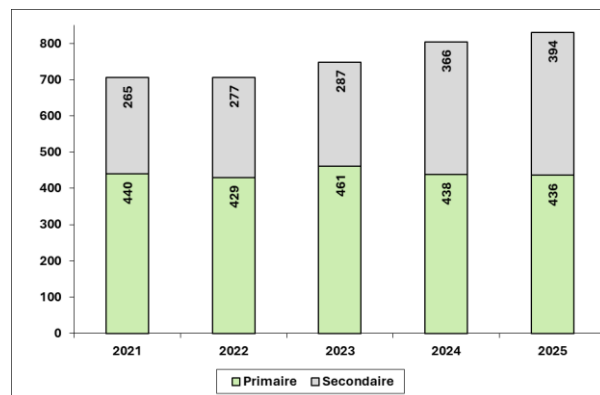
'Service techn.', 'Routes' et 'Parcs' : Voir explications de Chantal Michel et Michael Muller.

Le comptes 45 'Ordures ménagères' est équilibré par un prélèvement effectué au fonds de réserve spécifique de CHF 8'018.71.

	Comptes	Budget	Ecart	2024	2023
<b>5. Instruction publique, cultes</b>	<b>-874'676</b>	<b>-955'000</b>	<b>80'324</b>	-852'765	-799'960

Ce poste est en constante augmentation depuis 2015, principalement en raison de l'accroissement du nombre d'élèves.

Le coût par élève reste relativement stable depuis plusieurs années.



Coût de l'élève pour notre commune :

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Primaire	<b>3'543</b>	3'743	3'467	3'492	3'764	3'680
Secondaire	<b>9'611</b>	9'884	10'246	9'555	9'453	10'099

Nombre d'élèves :

Primaire	<b>123</b>	135	133	123	117	113
Secondaire	<b>41</b>	37	28	29	28	26
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>161</b>	<b>152</b>	<b>145</b>	<b>139</b>

Coût primaire + secondaire par habitant :

2025	2024	2023	2022	2021	2020
<b>598</b>	577	569	531	530	500

	Comptes	Budget	Ecart	2024	2023
<b>6. Police</b>	<b>-383'515</b>	<b>-396'000</b>	<b>12'485</b>	-390'753	-391'066

	Comptes	Budget	Ecart	2024	2023
<b>7. Sécurité sociale</b>	<b>-1'902'896</b>	<b>-1'956'000</b>	<b>53'104</b>	-2'455'301	-2'392'079

## Association pour l'Enfance et la Jeunesse (APEJ)

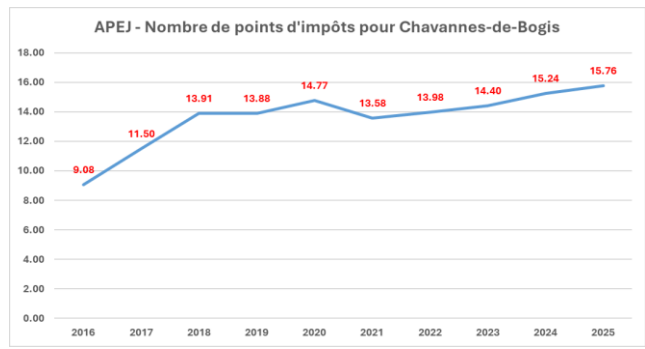
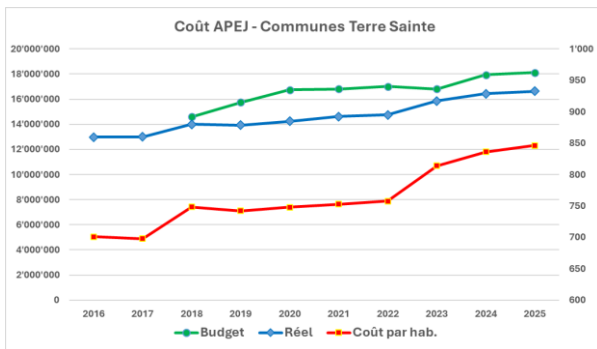
Coût du préscolaire et du parascolaire par habitant :

2025	2024	2023	2022	2021	2020
367	395	324	265	266	280

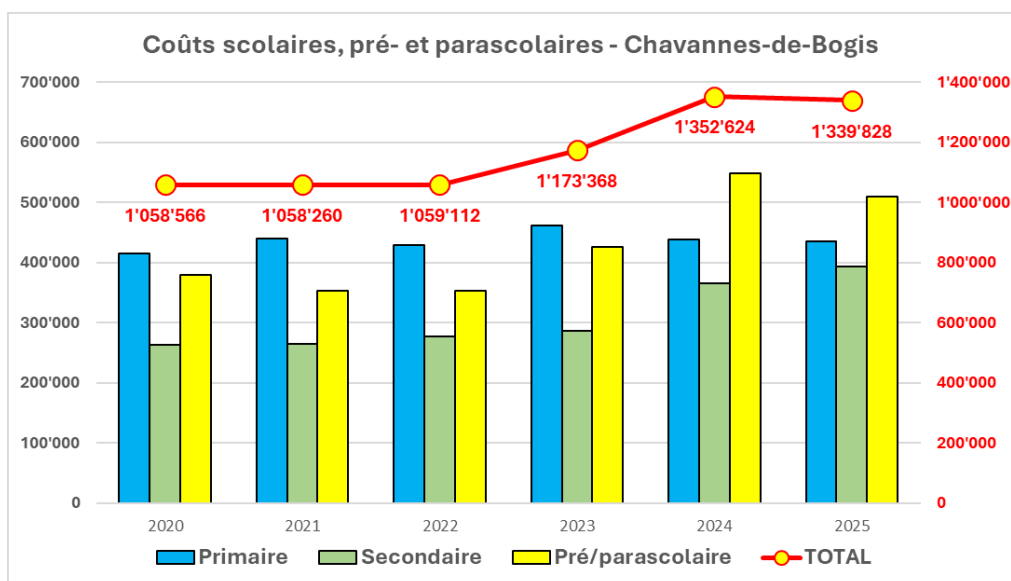
Coût APEJ (enseignement + accueil) par habitant :

2025	2024	2023	2022	2021	2020
965	972	893	796	796	780

Les coûts du parascolaire et de l'accueil de jour sont en progression régulière en lien avec l'augmentation de l'offre et des exigences légales. Ceci représente pour la Commune, comme pour les communes de Terre Sainte, une charge qui devient chaque année plus lourde. Ceci pourrait impacter à l'avenir notre taux d'impôt.



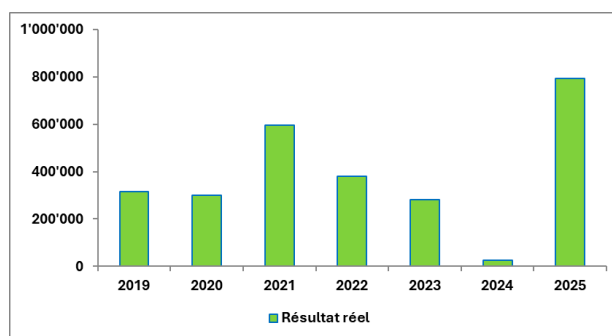
Au total, la charge relative aux enfants de notre Commune est stable. Par contre, nos contribuables bénéficient du fait qu'un certain nombre de jeunes sont scolarisés en école privée ; ceci réduit les investissements qui seraient sinon à charge de nos collectivités.



Les explications concernant la Sécurité sociale sont détaillées par John Tendon.

## RESULTAT REEL

Le résultat réel, avant attribution aux préfinancements est excellent ! Il est dû à divers facteurs, notamment aux énormes montants amortis à fin 2024, tant pour le patrimoine administratif que financier.



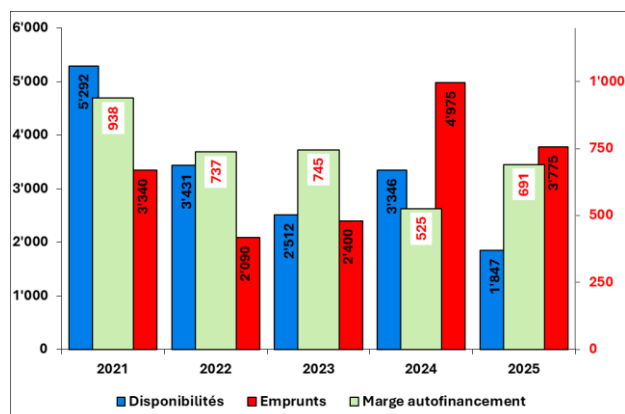
## BILAN

Les situations des Investissements et des Emprunts sont détaillées aux pages suivantes.

Les disponibilités sont en diminution mais il faut tenir compte de deux éléments :

- Actifs transitoires : 698 KCHF dûs par le Canton à titre de trop versé en 2025.
- Emprunts : Remboursement de 1'000 KCHF

La marge d'autofinancement demeure bonne.



Les préavis suivants ont été bouclés :

			Préavis CHF	Réel CHF
9141.51	4/24	Création et mise aux normes arrêt bus Manor	234'500.00	156'398.10
9143.27	18/23	Rempl.tableau électrique + génératrice	70'000.00	63'924.85

## INVESTISSEMENTS

Pour rappel, les investissements majeurs de ces vingt dernières années ont été les suivants :

2008	Nouvelle école	3'297'000
2010	Achat auberge	1'689'000
2014	Nouvelle voirie	2'237'000
2015	Rénovation auberge	3'166'000
	Transformation bâtiment intercommunale	418'000
	Routes – Travaux lignes de bus	425'000
2016	Mobilier auberge	192'000
	Réhabilitation Route de Bogis-Bossey	1'588'000
2022	Agrand.locaux administratifs + constr. 2 appartements	1'461'000
2024	Achat parcelle n° 188	2'521'000

## FONDS DE RÉSERVES

- 9280 Fonds de réserve affectés Ordures, Tourisme et Arborisation n'appellent pas de remarques.  
Les règlements fixant la manière de les utiliser devront être mis en place d'ici fin 2027.
- 9282 Les autres fonds de réserve se répartissent en plusieurs catégories :
- |   |   |
|---|---|
| 9282.05 - Constructions futures         | Sera traité en 2026 (préfinancement + politique budgétaire) |
| 9282.08 - Débiteurs douteux             | Calculé par l'Administration des impôts.                    |
| 9282.09 - DISREN                        | Calculé par Région de Nyon en fonction des projets.         |
| 9282.10 et 9282.12 –<br>Préfinancements | Seront utilisés lors de l'amortissement des projets.        |
| 9282.13 - Politique budgétaire          | Ne pourra être utilisé qu'en cas de pertes.                 |
- 9290 Capital      Ne pourra être utilisé qu'en cas de pertes.

# ETAT COMPTABLE DU PATRIMOINE

# SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

N° compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Investissem.	Subsides	Divers	Particip. Bogis-B.	Amort.	Solde	Boucl. préavis	Solde %	Année préavis	Crédit accordé	Investissements	Amortissements	Solde immob.
<b>912</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>															
9123.01	Auberge - achat	1/2010	1'700'000	1'688'710.00				-1'688'710.00	0.00	2010		2010	1'700'000	1'688'710	-1'688'710	0.00
9123.00	Auberge - rénovation et agrandissement	3/2015	3'200'000	3'165'553.60				-3'165'553.60	0.00	2017		2015	3'200'000	3'165'554	-3'165'554	0.00
9123.02	Bâtiment Poste-Banque - transformations	6/2015	420'000	835'565.67			-417'782.84	-417'782.83	0.00	2016		2015	420'000	417'783	-417'783	0.00
9123.03	Auberge - mobilier, matériel exploitation	5/2016	220'000	192'257.10				-192'257.10	0.00	2018		2016	220'000	192'257	-192'257	0.00
9123.04	Bât.communal - agrand.admin. + 2 appartements	4/2022	1'400'000	1'460'708.80				-1'460'708.80	0.00	2023		2022	1'400'000	1'460'709	-1'460'709	0.00
9123.05	Acquisition parcelle n° 188	6/2024	2'575'000	2'521'000.00				-521'000.00	2'000'000.00	2024	79.3%	2024	2'575'000	2'521'000	-521'000	2'000'000.00
				<b>9'863'795.17</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-417'782.84</b>	<b>-7'446'012.33</b>	<b>2'000'000.00</b>		<b>20.3%</b>					
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>															
	<b>Ouvrage génie civil</b>															
9141.14	Route de Divonne - Réaménagement giratoire	1/2008	70'000	102'400.00				-102'400.00	0.00	2009		2008	70'000	102'400	-102'400	0.00
9141.15	Réfection collecteur	6/2008	540'000	530'534.95		-309'825.00		-220'709.95	0.00	2009		2008	540'000	220'710	-220'710	0.00
9141.16	Remplacement collecteurs EC EU	5/2009	90'000	78'328.85				-78'328.85	0.00	2009		2009	90'000	78'329	-78'329	0.00
9141.23	Chemin des Vergers - réalisation trottoir	15/2011	117'000	90'491.00				-90'491.00	0.00	2012		2011	117'000	90'491	-90'491	0.00
9141.26	Eclairage public - remplacement	2/2009	53'000	42'678.45				-42'678.45	0.00	2010		2009	53'000	42'678	-42'678	0.00
9141.27	Trottoir - création	7/2009	170'000	63'800.80				-63'800.80	0.00	2012		2009	170'000	63'801	-63'801	0.00
9141.28	Chemin des Vergers - réalisation trottoir étape 2	9/2012	375'000	320'111.16				-320'111.16	0.00	2013		2012	375'000	320'111	-320'111	0.00
9141.29	Pré Riondet - canalisation	2/2013	130'000	121'532.15				-121'532.15	0.00	2014		2013	130'000	121'532	-121'532	0.00
9141.31	Champs Blancs - réfection collecteur	2/2014	220'000	182'368.75				-182'368.75	0.00	2016		2014	220'000	182'369	-182'369	0.00
9141.32	Voirie - étude	4/2014	150'000	150'000.00				-150'000.00	0.00	2014		2014	150'000	150'000	-150'000	0.00
9141.33	Trav.routiers village + douane (yc collecteur EC)	7/2015	476'829	506'536.21	-82'018.40			-424'517.81	0.00	2019		2015	476'829	424'518	-424'518	0.00
9141.35	Hangar - démolition et aménagement parking	6/2016	100'000	106'982.50				-106'982.50	0.00	2017		2016	100'000	106'983	-106'983	0.00
9141.36	Step - démolition	7/2014	50'000	84'390.75			-42'142.85	-42'247.90	0.00	2017		2014	50'000	42'248	-42'248	0.00
9141.37	Route du village - étude réaménagement	14/2016	60'000	60'000.00				-60'000.00	0.00	2017		2016	60'000	60'000	-60'000	0.00
9141.38	Chemin de la Saliivaz - trottoir	7/2016	115'000	110'054.59				-110'054.59	0.00	2018		2016	115'000	110'055	-110'055	0.00
9141.39	Route du Village - réaménagement	17/2016	2'000'000	1'997'832.78	-409'339.00			-1'588'493.78	0.00	2019		2016	2'000'000	1'588'494	-1'588'494	0.00
9141.40	Route de Divonne - trottoir Sallivaz / douane	9/2015	83'200	82'011.96				-82'011.96	0.00	2016		2015	83'200	82'012	-82'012	0.00
9141.41	Part.développement réseau haut débit	18/2016	156'400	156'192.65				-156'192.65	0.00	2018		2016	156'400	156'193	-156'193	0.00
9141.42	Chemin de la Repentance - élargissement	3/2016	35'700	36'553.40				-36'553.40	0.00	2019		2016	35'700	36'553	-36'553	0.00
9141.43	Place de jeux - rénovation	4/2017	155'000	165'364.35				-165'364.35	0.00	2018		2017	155'000	165'364	-165'364	0.00
9141.44	Prolongement trottoir ch.Vergers au cimetière	5/2018	116'000	91'463.30				-91'463.30	0.00	2019		2018	116'000	91'463	-91'463	0.00
9141.45	Etude de mobilité	1/2022	26'000	25'201.80				-25'201.80	0.00	2022		2022	26'000	25'202	-25'202	0.00
9141.46	Trottoir ch. du Collège - ch. de la Repentance	2/2023	119'000	113'298.20				-113'298.20	0.00	2023		2023	119'000	113'298	-113'298	0.00
9141.47	Sécurisation passage piéton Ecole (route de B-B.)	3/2023	140'000	139'570.85				-139'570.85	0.00	2024		2023	140'000	139'571	-139'571	0.00
9141.48	Totems et marquage zones 30 km/h.	6/2023	69'000	55'262.05				-55'262.05	0.00	2023		2023	69'000	55'262	-55'262	0.00
9141.49	Télégestion éclairage public	9/2023	160'000	151'744.30				-151'744.30	0.00	2024		2023	160'000	151'744	-151'744	0.00
9141.50	Renouvellement poubelles urbaines	17/2023	21'000	18'808.15				-18'808.15	0.00	2024		2023	21'000	18'808	-18'808	0.00
9141.51	Création et remise aux normes arrêt bus Manor	4/2024	234'500	177'831.10	-21'433.00			-156'398.10	0.00	2025		2024	234'500	156'398	-156'398	0.00
9141.52	Etudes parcelles 2,3 & 188	7/2025	72'000	18'000.00				0.00	18'000.00	ouvert	100%	2025	72'000	18'000	0	18'000.00

Bâtiments et constructions																	
9143.01	Bâtiments			1.00				-1.00	0.00	2025	2000	0	1	-1	0.00		
9143.02	Ecole - étude	10/2007	102'000	348'069.50			-160'106.94	-187'962.56	0.00	2010	2007	102'000	187'963	-187'963	0.00		
9143.03	Nouvelle école	4/2008	3'420'400	3'524'891.14			-30'518.50	-197'121.28	0.00	2010	2008	3'420'400	3'297'251	-3'297'251	0.00		
9143.04	Cimetière - colombarium	2/2008	60'000	72'773.10				-72'773.10	0.00	2009	2008	60'000	72'773	-72'773	0.00		
9143.04'	Parcelle 46 - achat	6/2010	92'400	97'971.00				-97'971.00	0.00	2014	2010	92'400	97'971	-97'971	0.00		
9143.05	Ecole - aménagement	1/2009	291'500	272'406.55			-12'475.93	-259'930.62	0.00	2010	2009	291'500	259'931	-259'931	0.00		
9143.14	Parcelle 9 - achat Praz Dupuis	1/2006	490'000	484'675.00				-484'675.00	0.00	2006	2006	490'000	484'675	-484'675	0.00		
9143.15	Praz Dupuis - plan de quartier	3/2010	55'000	64'515.95				-64'515.95	0.00	2012	2010	55'000	64'516	-64'516	0.00		
9143.16	Bâtiments communaux - serrures magnétiques	2/2010	43'000	44'890.05				-44'890.05	0.00	2010	2010	43'000	44'890	-44'890	0.00		
9143.19	Nouvelle voirie	11/2014	2'300'000	2'237'127.84				-2'237'127.84	0.00	2016	2014	2'300'000	2'237'128	-2'237'128	0.00		
9143.20	Auberge - étude, architecte	8/2014	230'000	107'471.50				-107'471.50	0.00	2015	2014	230'000	107'472	-107'472	0.00		
9143.21	Batiment Poste-Banque - étude transformation	5/2014	25'000	68'494.10			-33'167.05	-35'327.05	0.00	2015	2014	25'000	35'327	-35'327	0.00		
9143.21'	Transf.et agrand.bâtiment communal - étude	9/2021	95'000	93'422.65				-93'422.65	0.00	2022	2021	95'000	93'423	-93'423	0.00		
9143.26	Grillage aire de jeux	19/2023	17'500	16'019.55				-16'019.55	0.00	2023	2023	17'500	16'020	-16'020	0.00		
9143.27	Rempl.tableau électrique + achat génératrice	18/2023	70'000	63'924.85				-63'924.85	0.00	2025	2023	70'000	63'925	-63'925	0.00		
9144.01	Voie - panneaux photovoltaïques	12/2015	36'000	57'052.60	-15'960.00			-41'092.60	0.00	2016	2015	36'000	41'093	-41'093	0.00		
9146.01	Balayeuse - achat	7/2007	75'000	74'997.20			-6'940.20	-68'057.00	0.00	2007	2007	75'000	68'057	-68'057	0.00		
9146.01	Véhicule transporter Reform	5/2008	201'000	198'000.00				-198'000.00	0.00	2009	2008	201'000	198'000	-198'000	0.00		
9146.03	Véhicule communal électrique	2/2020	55'000	55'500.00				-55'500.00	0.00	2020	2020	55'000	55'500	-55'500	0.00		
9146.04	Local gardiens déchetterie + container aire jeux	2/2019	40'500	40'136.90				-40'136.90	0.00	2020	2019	40'500	40'137	-40'137	0.00		
9146.05	Tracteur et équipement	2/2022	95'000	94'680.00				-94'680.00	0.00	2022	2022	95'000	94'680	-94'680	0.00		
Autres biens																	
9149.01	Bluewin TV	3/2009	33'000	35'830.80				-35'830.80	0.00	2010	2009	33'000	35'831	-35'831	0.00		
9149.03	Informatique (serveur)	3/2008	12'000	11'351.80				-11'351.80	0.00	2008	2008	12'000	11'352	-11'352	0.00		
9149.06	Révision PGA	2/2018	148'100	148'036.65				-148'036.65	0.00	2024	2018	148'100	148'037	-148'037	0.00		
9143.24	Révision PGA - complément	7/2023	30'000	29'786.20				-29'786.20	0.00	2024	2023	30'000	29'786	-29'786	0.00		
9149.07	Réorganisation des archives communales	4/2018	40'000	37'463.45				-37'463.45	0.00	2020	2018	40'000	37'463	-37'463	0.00		
9149.08	Rénovation cimetière	3/2022	95'000	91'826.10				-91'826.10	0.00	2023	2022	95'000	91'826	-91'826	0.00		
9149.09	Révision PACom - 2e complément	9/2024	60'000	30'165.30					30'165.30	ouvert	100.0%	2024	60'000	30'165	0	30'165.30	
				<b>14'180'825.83</b>	<b>-528'750.40</b>	<b>-340'343.50</b>	<b>-451'954.25</b>	<b>-12'811'612.38</b>	<b>48'165.30</b>					<b>0.3%</b>			
<b>916 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>																	
9162.00	Schéma directeur - réalisation	13/2006	8'600	2'088.15				-2'088.15	0.00	2013	2006	8'600	2'088	-2'088	0.00		
9162.01	Ligne bus Gex Divonne Coppet	4/2009	12'000	6'767.70				-6'767.70	0.00	2013	2009	12'000	6'768	-6'768	0.00		
9162.02	Programme transports publics	8/2010	155'000	84'325.85				-84'325.85	0.00	2015	2010	155'000	84'326	-84'326	0.00		
9162.03	Adhésion Groupement forestier de la Dôle	13/2023	6'749	6'752.00				-6'752.00	0.00	2023	2023	6'749	6'752	-6'752	0.00		
9165.01	Patinoire mobile	6/2007	20'000	19'682.50				-19'682.50	0.00	2008	2007	20'000	19'683	-19'683	0.00		
				<b>119'616.20</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-119'616.20</b>	<b>0.00</b>								
<b>TOTAUX :</b>				<b>24'164'237</b>	<b>-528'750</b>	<b>-340'344</b>	<b>-869'737</b>	<b>-20'377'241</b>	<b>2'048'165</b>					<b>8.5%</b>	<b>22'425'406</b>	<b>-20'377'241</b>	<b>2'048'165</b>



## TABLEAU DES EMPRUNTS

Emprunt	Taux	Durée	Amort.	2025		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020		
				Intérêts	Au 31.12.							
9220.07	2'575'000	SUVA	1.28%	25.10.24 - 25.10.34	200'000 / an	31'988.65	2'375'000	2'575'000				
9220.09	1'400'000	SUVA	2.25%	4.2023 - 4.2031	-	31'386.50	1'400'000	1'400'000				
9220.06	1'000'000	Fonds AVS	0.15%	10.2020 - 10.2025	-	1'158.90	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000		
9220.05	450'000	BCV	0.30%	3.2020 - 3.2022	50'000 / trim.		0	0	0	50'000		
9220.04	950'000	BCV	0.33%	6.2019 - 6.2024	50'000 / trim.		0	0	200'000	400'000		
9220.08	1'000'000	Postfinance	0.20%	5.2018 - 5.2022	-		0	0	0	1'000'000		
9220.02	890'000	BCV	0.50%	8.2017 - 8.2023	-		0	0	890'000	890'000		
		c/c divers										
						<b>64'534.05</b>	<b>3'775'000</b>	<b>4'975'000</b>	<b>2'400'000</b>	<b>2'090'000</b>	<b>3'340'000</b>	<b>3'740'000</b>

<b>Nombre d'habitants au 31.12</b>	<b>1'423</b>	1'388	1'398	1'314	1'330	1'329
<b>Endettement en franc par habitant</b>	<b>2'653</b>	3'584	1'717	1'591	2'511	2'814
<b>Coût annuel des emprunts</b>	<b>64'534</b>	39'400	28'936	7'791	10'298	9'945
<b>Intérêts / solde emprunts 31.12</b>	<b>1.71%</b>	0.79%	1.21%	0.37%	0.31%	0.27%

# TABLEAU DES RESERVES

# SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

N° compte	Objet	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul au 1.1	SOLDE		
											ATTRIBUTION	PRELEVEMENT	31.12
<b>9280</b>	<b>FONDS DE RESERVE AFFECTES</b>												
9280.04	Réserve Ordures ménagères	100'777 17'418	118'196 43'791	161'986 -1'241	160'745 -23'176	137'569 -3'768	133'802 6'168	139'969 -8'981	130'989 1'665	132'653.38	-8'018.71	124'634.67	
		<b>118'196</b>	<b>161'986</b>	<b>160'745</b>	<b>137'569</b>	<b>133'802</b>	<b>139'969</b>	<b>130'989</b>	<b>132'653</b>				
9280.05	Réserve Epuration des eaux	608'883 -210'637	398'246 -79'391	318'856 -71'608	247'248 -83'420	163'827 -82'164	81'663 -81'663	0	0	42'545.95	24'523.80	-15'775.20	
		<b>398'246</b>	<b>318'856</b>	<b>247'248</b>	<b>163'827</b>	<b>81'663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
9280.07	Réserve Tourisme - taxes de séjour	128'218 6'512	134'729 -90'701	44'029 21'001	65'030 5'537	70'567 4'726	75'293 -15'958	59'335 3'800	63'135 -20'589	42'545.95	24'523.80	-15'775.20	
		<b>134'729</b>	<b>44'029</b>	<b>65'030</b>	<b>70'567</b>	<b>75'293</b>	<b>59'335</b>	<b>63'135</b>	<b>42'546</b>				
9280.0	Réserve Arborisation								5'000	5'000.00	36'260.00	41'260.00	
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5'000</b>				
		<b>651'171</b>	<b>524'871</b>	<b>473'023</b>	<b>371'964</b>	<b>290'758</b>	<b>199'304</b>	<b>194'123</b>	<b>180'199</b>	<b>180'199.33</b>	<b>60'783.80</b>	<b>-23'793.91</b>	<b>217'189.22</b>
<b>9282</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>												
9282.01	Fonds de Réserve générale	4'000'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'880'118	3'880'118	435'343.50	-220'322.95	215'020.55	
		<b>4'000'000</b>	<b>4'000'000</b>	<b>4'000'000</b>	<b>4'000'000</b>	<b>4'000'000</b>	<b>3'880'118</b>	<b>3'880'118</b>	<b>0</b>				
9282.05	Fonds de réserve Constructions futures	2'509'086 -182'115	2'326'971 -358'407	1'968'564 -128'017	1'840'547 -95'637	1'744'910 5'090	1'750'000 -93'423	1'656'577 -276'406	1'380'171 -944'828	435'343.50	-220'322.95	215'020.55	
		<b>2'326'971</b>	<b>1'968'564</b>	<b>1'840'547</b>	<b>1'744'910</b>	<b>1'750'000</b>	<b>1'656'577</b>	<b>1'380'171</b>	<b>435'344</b>				
9282.07	Fonds de réserve - Sallivaz	0 21'000	21'000	21'000	21'000	21'000	0	0	0	322'229.00	-117'143.00	205'086.00	
		<b>21'000</b>	<b>21'000</b>	<b>21'000</b>	<b>21'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
9282.08	Fonds de réserve Débiteurs douteux	285'891 -24'075	261'816 -7'837	253'979 -86'216	167'763 3'618	171'381 17'954	189'335 45'658	234'993 23'992	258'985 63'244	322'229.00	-117'143.00	205'086.00	
		<b>261'816</b>	<b>253'979</b>	<b>167'763</b>	<b>171'381</b>	<b>189'335</b>	<b>234'993</b>	<b>258'985</b>	<b>322'229</b>				
9282.09	Fonds de réserve Disren	0 28'954	28'954 13'166	42'120 -5'533	36'587 -30'182	6'405 26'832	33'236 11'301	44'537 -983	43'554 11'120	54'673.40	13'968.48	-41'811.96	
		<b>28'954</b>	<b>42'120</b>	<b>36'587</b>	<b>6'405</b>	<b>33'236</b>	<b>44'537</b>	<b>43'554</b>	<b>54'673</b>				
9282.10	Préfinancement 'Route de la Sallivaz'	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	375'000.00	375'000.00	
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
9282.12	Préfinancement 'Chemin du Collège'	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	375'000.00	375'000.00	
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
9282.13	Réserve 'Politique budgétaire'	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	44'078.20	44'078.20	
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
		<b>6'638'741</b>	<b>6'285'663</b>	<b>6'065'897</b>	<b>5'943'696</b>	<b>5'972'571</b>	<b>5'816'226</b>	<b>5'562'829</b>	<b>812'246</b>	<b>812'245.90</b>	<b>808'046.68</b>	<b>-379'277.91</b>	<b>1'241'014.67</b>
<b>9290</b>	<b>CAPITAL</b>												
9290.00	Capital	1'816'383 9'763	1'826'146 14'080	1'840'225 26'979	1'867'204 12'898	1'880'102 7'782	1'887'884 1'491	1'889'374 5'011	1'894'386 -1'414'080	480'305.45		480'305.45	
		<b>1'826'146</b>	<b>1'840'225</b>	<b>1'867'204</b>	<b>1'880'102</b>	<b>1'887'884</b>	<b>1'889'374</b>	<b>1'894'386</b>	<b>480'305</b>				
		<b>9'116'058</b>	<b>8'650'759</b>	<b>8'406'124</b>	<b>8'195'762</b>	<b>8'151'213</b>	<b>7'904'904</b>	<b>7'651'337</b>	<b>1'472'751</b>			<b>1'938'509</b>	

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>1</b> ARSCO SA	<b>1'660'191.00</b>	1'482'831.00	1'625'365.00	1'526'736.00	1'877'696.00	1'877'696.00	1'963'776.00
<b>2</b> SITSE - Epuration	<b>2'243'064.00</b>	2'289'808.00	2'297'629.00	2'335'947.00	2'327'006.00	2'571'310.00	2'667'384.00
<b>3</b> SITSE - Eau potable	<b>807'518.00</b>	788'807.00	790'548.00	750'653.00	880'977.00	1'085'820.00	1'134'299.00
<b>4</b> ORPC	<b>21'205.85</b>	21'661.90	22'727.45	9'679.95	10'825.75	10'825.75	11'632.20
<b>5</b> TRANSPORT PUBLIC, préavis 08/10	<b>0.00</b>	0.00	56'089.88	56'089.88	56'089.88	56'089.88	56'089.88
<b>TOTAL</b>	<b>4'731'978.85</b>	<b>4'583'107.90</b>	<b>4'792'359.33</b>	<b>4'679'105.83</b>	<b>5'152'594.63</b>	<b>5'601'741.63</b>	<b>5'833'181.08</b>

Engagements hors bilan totaux **4'731'978.85** 4'583'107.90 4'792'359.33 4'679'105.83 5'152'594.63 5'601'741.63 5'833'181.08

./. Associations autofinancées (SITSE) **-3'050'582.00** -3'078'615.00 -3'088'177.00 -3'086'600.00 -3'207'983.00 -3'657'130.00 -3'801'683.00

Quote-part communale de l'endettement des associations (pour le calcul du plafond d'endettement)	<b>1'681'396.85</b>	<b>1'504'492.90</b>	<b>1'704'182.33</b>	<b>1'592'505.83</b>	<b>1'944'611.63</b>	<b>1'944'611.63</b>	<b>2'031'498.08</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

## LISTES ASSOCIATIONS ET ENTENTES

### Commune de Chavannes-de-Bogis

Intercommunales	Tenue de la Comptabilité	Conseils	Révision
APEJ Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte	Fiduciaire Balmat & Associés	Conseil intercommunal	A&A Fiduciaire SA
ARAS	Interne	Conseil intercommunal	Fiduciaire Heller SA
ARSCO SA, Coppet	Commune de Coppet	Non applicable	Fiduciaire Heller SA
SITSE Service industriel de terre sainte	Fiduciaire Balmat & Associés	Conseil intercommunal	Fiduciaire Heller SA
Région de Nyon	Région de Nyon	Conseil intercommunal	Fiduciaire Heller SA
ACP Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie située sur la commune de Trélex	MCD Conseil Michel Jaccard	Conseil intercommunal	Gesmandat Fiduciaire
ORPC Organisation régionale de protection civile District Nyon	Commune de Coppet	Conseil intercommunal	Fiduciaire Heller SA

Ententes	Tenue de la Comptabilité	
ASP Assistant de Sécurité Publique	Commune de Coppet	
SDIS Pompiers	Commune de Coppet	
Pot Commun	Commune de Founex	
Centre funéraire	Ville de Nyon	
Locaux Office orientation professionnelle	Ville de Nyon	
Préposés aux notifications de poursuites	Commune de Chéserex	
Déchetterie Bogis-Chavannes-de-Bogis	Commune de Bogis-Bossey	
Aire de Jeux Bogis-Chavannes-de-Bogis	Commune de Bogis-Bossey	
Batiment intercommunal Bogis-Chavannes-de-Bogis	Commune de Chavannes-de-Bogis	
Ecole Bogis-Chavannes-de-Bogis	Commune de Chavannes-de-Bogis	
Pavillon Lac Bogis-Chavannes-de-Bogis	Commune de Chavannes-de-Bogis	

**Plafond d'endettement au 31 décembre 2025**

**Montant fixé** par le Conseil général/communal pour le plafond d'endettement:

Brut
CHF <u>11'865'000.00</u>

La commune dispose-t-elle également d'un plafond pour les **cautionnements et autres formes de garanties** ?

Non
-----

Si oui CHF -

**Montant effectif** de l'endettement de la commune au 31 décembre 2025 :

*Somme des rubriques 920 à 923 du bilan. Pour les communes avec un plafond au net, merci de vous référer à l'aide à la détermination du plafond d'endettement disponible ici: [www.vd.ch/finances-communales](http://www.vd.ch/finances-communales).*

CHF 4'398'208.59

**Total des quotes-parts communales** de l'endettement des associations intercommunales, au 31 décembre 2025 :

*Répartition selon les coefficients qui découlent des statuts, à obtenir auprès de chaque association. Les dettes des associations qui s'autofinancent sont exclues du périmètre. Pour les communes avec un plafond au net, merci de vous référer à l'aide à la détermination du plafond d'endettement disponible ici: [www.vd.ch/finances-communales](http://www.vd.ch/finances-communales).*

CHF 1'681'396.85

**Autres cautionnements accordés** (hors associations intercommunales) en tenant compte du degré du risque selon l'appréciation de la commune, au 31 décembre 2025 :

CHF -

Certifié conforme aux comptes adoptés par le Conseil général/communal dans sa séance du :

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Alain BARRAUD

La Secrétaire :

Mélissa SCHREIBER

# RELATIONS EXTERIEURES

---

## **ASSEMBLÉE DES SYNDICS DE TERRE SAINTE**

L'Assemblée des Syndics de Terre Sainte s'est réunie à neuf reprises durant l'année. Les sujets suivants ont été notamment abordés :

- Présentation des activités de la Commission culturelle par son Président.
- Présentation des activités de la Commission des sports par sa Présidente.
- Présentation du budget et des comptes du Pot commun
- Projet de modification ARSCO SA
- Zones artisanales
- Analyse des loyers relatifs aux bâtiments scolaires de Terre Sainte
- Projet de décharge cantonale au lieu-dit 'Les Tattes de Bogis'
- Reconstitution du dispositif d'investissement DISREN
- Travaux de réfection de la Route de la Branvaude
- Sécurité – vidéo surveillance/caméra
- Projets de constructions ou d'aménagements pour le 3<sup>ème</sup> âge en Terre Sainte
- Soutien au Quotidien La Côte
- Arrêtés d'imposition
- Variations Musicales de Tannay
- Rencontre avec les représentants de la Fondation La Clairière
- Télé-Dôle SA
- Site internet de Terre Sainte
- Péréquation 2024 – intérêts moratoires réclamés par le Canton
- Problématique liée au « Bouclier fiscal »
- Réfection de l'autoroute 2026-2038
- Problématique liée au « Frelon asiatique »
- Terrain synthétique – Le Chaucey

## **RÉGION DE NYON**

Région de Nyon est l'institution démocratique dans laquelle sont associées les communes du district de Nyon souhaitant mutualiser leurs efforts et développer des synergies. Elle mène des activités et coordonne des projets intercommunaux autour des thématiques interdépendants que sont la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

Le Conseil intercommunal de Région de Nyon est l'organe délibérant et démocratique de la région. Il est composé d'une centaine de délégués et déléguées des communes. Chaque commune membre dispose d'une voix par 1000 habitants ou par fraction de 1000 habitants.

Région de Nyon compte 12,4 collaborateurs équivalent plein temps (EPT) au 31 décembre 2025. Seuls 39,9 % de la masse salariale sont à la charge des cotisations des communes membres. La différence revient en partie aux fonds dédiés et aux conventions avec le Canton.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 4 reprises durant l'année écoulée et les points suivants y ont été traités :

- Reconstitution du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN)
- Demande de crédit de CHF 221'511.00 TTC pour le financement des courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025
- Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027)

- Approbation du projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération du Grand Genève
- Comptes 2024
- Règlement du Fonds régional d'aide au tourisme
- Demande de crédit de CHF 253'188.00 pour la 2<sup>ème</sup> étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Nyon
- Demande de crédit de CHF 33'664.00 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe
- Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle
- Cotisations
- Budget 2026
- Demande de crédit de CHF 280'000.00 pour soutenir les activités du casino-Théâtre de Rolle durant la période 2026-2029
- Demande de crédit de CHF 247'895.00 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026
- Étude sur le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district
- Demande de crédit de CHF 69'140.00 pour l'évaluation des retombées économiques et médiatiques des événements culturels
- Adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon

Région de Nyon travaille sur mandat de ses communes membres, notamment sur les dossiers suivants :

#### **Environnement :**

Une nouvelle action a été mise en place à destination de la population et des collectivités. Un soutien à la plantation d'arbustes indigènes a donc été proposé. Cette action a pris fin le 30 novembre 2025.

Mise en place en 2024, la plateforme d'échange et de partage de matériel à destination des communes membres « RégiONtroc » a poursuivi son activité, avec une utilisation élargie dès l'été aux associations présentes sur le territoire de la Région.

Région de Nyon continue à soutenir financièrement les réseaux agroécologiques avec lesquels des conventions ont été signées. Les réseaux Eco Terre Sainte, Cœur de La Côte et Nyon région ont obtenu une contribution totale de CHF 40'423.00 en 2025.

Trois moments d'échanges ont eu lieu avec les communes autour d'enjeux environnementaux.

#### **Mobilité :**

Comme chaque année, à l'automne, Région de Nyon propose une offre exclusive, soit le demi-tarif découverte. Cette offre est valable 2 mois dans toute la Suisse au prix de CHF 33.00 pour les adultes et CHF 19.00 pour les jeunes. Et pour la première fois en 2025, la région a proposé une promotion permettant d'acheter un abonnement général découverte valable un mois, au prix de CHF 355.00 pour les adultes et CHF 260.00 pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

Dans le cadre de la procédure en marché public pour l'exploitation du réseau de vélos en libre-service, Région de Nyon a attribué la concession à l'entreprise Voi Technology. La mise en service des vélos est prévue pour le printemps 2026. Le contrat prévoit de nouveaux emplacements pour atteindre une augmentation de l'offre de 50 %, soit quelque 71 stations et 450 vélos, tous à assistance électrique.

L'axe 1 du Fonds pour une mobilité régionale collective et innovante (FRM) vise à financer des expérimentations de courses supplémentaires sur les lignes de bus régionales. Ainsi des expérimentations sont engagées pour l'année d'horaire 2025 uniquement, sur la ligne 815 « Nyon – Gingins », pour un coût de CHF 221'511.00.

Des améliorations sur le réseau des transports publics ont permis notamment de renforcer la cadence des bus (lignes 810, 813, 818, 830, 840) mais également de redessiner le tracé de certaines lignes favorisant ainsi la desserte de nouveaux lieux, tels que le centre commercial de Chavannes-de-Bogis et la commune de Mies.

Le nombre de voyageuses et voyageurs totalisé en 2025 sur le réseau des bus régionaux et urbains, sur le NStCM et la ligne CGN N3 s'élève à 9'126'880, soit une évolution de +4% depuis 2024.

#### **Territoire :**

La stratégie régionale des zones d'activités (SRGZA) a été remise au Conseil d'État pour approbation. Une brochure a été réalisée en collaboration avec le service Communication et marketing dans le but d'expliquer aux communes concernées le fonctionnement des organes de gestion des zones d'activités régionales.

#### **Economie :**

La Région continue à mener sa politique de soutiens ponctuels aux entreprises. Le programme des plans de mobilité interentreprises (PMiE) s'est poursuivi sur divers sites.

#### **Tourisme :**

Le nouveau règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires est entré en vigueur. Durant l'année, 18 soutiens ont été accordés à des projets dans le cadre du fonds régional d'aide au tourisme (FRAT).

A la suite du postulat déposé par M. Vincent Moret et consorts le 30.10.2024, Région de Nyon a lancé en 2025 un mandat d'étude afin d'élaborer une stratégie pour le développement d'un tourisme de quatre saisons sur le massif de la Dôle.

#### **Culture :**

La Région a octroyé 35 soutiens ponctuels et 11 soutiens réguliers.

#### **Sport :**

En 2025, la Région a élaboré sa nouvelle politique sportive régionale. Elle a octroyé 31 soutiens durant l'année et remis 6 prix dans le cadre des Mérites sportifs régionaux.

#### **Communication :**

Région de Nyon a poursuivi sa croissance sur les réseaux sociaux et a connu une augmentation des retombées médiatiques (+25%). Elle a formalisé une stratégie de communication institutionnelle et mis à jour ses outils internes.

### **ASSOCIATION DES COMMUNES VAUDOISES (ADCV)**

L'AdCV, qui regroupe une septantaine de communes à ce jour, a pour objectif de développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités et de l'autonomie communale propre aux valeurs vaudoises.

Trois assemblées générales se sont déroulées en 2025, au cours desquelles les objets suivants ont été traités :

- Élections de nouveaux membres au Comité
- Élections d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-Président
- Adoption des comptes 2024 et rapport annuel du Comité
- Adoption des nouveaux statuts
- Budget 2026

Lors de son assemblée générale du 13 mai 2025, 3 nouvelles membres ont été élues au Comité, ceci afin d'assurer la pérennité de son fonctionnement. Il s'agit de Mmes Monique Choulat Pugnale, Syndique de Rolle, Nathalie Schöni, Municipale de Jouxens-Mézery et Nathalie Vez, Municipale de Givrins et Députée verte au Grand Conseil.

A la suite du départ de M. Michel Buttin, Président, l'Assemblée générale a élu à ce poste M. Alain Jaccard, Municipal à Denens, ainsi que M. Pierre-Alain Lunardi au poste de Vice-Président.

Les statuts ont été partiellement révisés, afin de les moderniser et de les aligner sur le fonctionnement actuel du Comité et de l'Association.

Enfin, durant l'année écoulée, l'AdCV a répondu à diverses consultations, soit :

- Consultation fédérale sur la révision de l'ordonnance sur la poste (OPO)
- Révision partielle de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Consultation sur l'avant-projet de Loi sur les communes.

## **ASSEMBLÉES DES SYNDICS DU DISTRICT DE NYON**

Les Syndics du district de Nyon se sont réunis à deux reprises en 2025 et ont débattu des objets suivants :

### **13 mars 2025 à Nyon**

- Présentation de la fondation Esp'Asse
- Présentation de la Société coopérative Démarche
- Frelon asiatique et moustique-tigre
- Fête de la Vigne – informations sur l'avenir
- Modification de la Loi sur les Communes

### **13 novembre 2025 à Eysins**

- Mesures d'aide à l'engagement par l'Office Régional de Placement
- Activité et présentation du Réseau Santé La Côte
- Réseau routier et pistes cyclables de la commune d'Eysins

## **PERSPECTIVES COMMUNALES**

---

### **MOBILITÉ**

Le 30 km/h sur l'ensemble des routes et chemin communaux, à l'exception de la route de Bogis-Bossey, est accepté par une très large partie de la population. Le respect de cette limite sur le secteur de la route de la Sallivaz demeure problématique. Une réflexion est en cours en lien avec le projet 'Cœur du Village' (parcelles 3 et 188) de manière à ralentir les flux de circulation sur cet axe.

Les TPN voient le nombre de voyageurs progresser sur leurs lignes, notamment sur la 813 et la 814.

La Commune a poursuivi son soutien, à hauteur de CHF 300.-, aux habitants titulaires d'un abonnement de transport public annuel. Cette offre rencontre un succès grandissant auprès de nos habitants.

Région de Nyon est très active sur la promotion d'une mobilité responsable dans le district. Son site fourmille d'idées et de propositions visant à mettre en lumière des solutions innovantes ou incitant à réfléchir sur ses modes de déplacements.

Chacun doit pouvoir conserver le choix de sa mobilité. Chacun doit pouvoir utiliser un moyen de locomotion en harmonie avec les autres usagers. Les automobilistes doivent pouvoir rouler, les cyclistes doivent se sentir en sécurité et les bus doivent pouvoir respecter leurs horaires. Toute solution sera un progrès si elle est comprise et acceptée par l'ensemble des usagers.

De toute manière, le futur passera par un transfert modal, une diminution de la part de transports individuels, la promotion de la mobilité douce et l'acceptation par le plus grand nombre d'un effort à faire pour réduire l'impact carbone de ses propres déplacements.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Tattes de Bogis**

Depuis plus de 10 ans, le canton de Vaud développe un projet de décharge de terre (type A et B) sur la zone dite des Tattes de Bogis, située sur les communes de Commugny et Chavannes-de-Bogis. Des études complémentaires ont été menées par le Canton en 2025 et le projet doit passer par une vingtaine de services de l'Etat afin que chacun puisse y apporter ses remarques. Aucune réelle information n'a été communiquée si ce n'est le décalage du calendrier. L'enquête publique ne devrait pas avoir lieu avant l'automne 2026 au mieux.

Depuis le début des consultations, les deux communes territoriales (Commugny et Chavannes-de-Bogis) se sont montrées très attentives à la question de la mobilité sur la région de Terre Sainte, car ce chantier occasionnera un trafic de camions important durant 10 ans. Le Canton s'est engagé à tout mettre en place pour que le plan de transports prévu soit respecté et que nos villages subissent le moins possible l'impact des transports routiers.

Les opposants à la décharge sont extrêmement actifs, notamment par le biais de l'association Eco-la-Versoix. Cette dernière véhicule malheureusement de très nombreuses fausses informations, qui compliquent la compréhension générale et empêchent un vrai débat démocratique et ouvert. Depuis 2022, les deux exécutifs demandent avec insistance que le Canton fournisse une information claire à la population et coupe court aux mensonges et fausses rumeurs. Malheureusement, et plus de trois ans après la première requête, cette demande est restée lettre morte !

## **QUALITÉ DE VIE**

Au mois de novembre 2024, grâce à l'appui quasi unanime du Conseil communal, la Commune a pu se porter acquéreuse de la parcelle n°188, voisine de l'Auberge et du Centre communal. Au mois d'avril 2025, la signature d'un Droit distinct et permanent (DDP) avec la Fondation Equitim a été validé par le délibérant, ce qui a permis le lancement des réflexions sur le futur de cette partie centrale de notre Village.

La mise à disposition d'une vingtaine de logements, dont certains à prix abordable, ainsi que la mise en place d'une politique de logement visant à favoriser les jeunes et les aînés, représentent un grand défi pour la Municipalité. La question de la mise en souterrain du parking afin d'augmenter les espaces verts et les zones de fraîcheur sur ce périmètre est également un défi pour les architectes chargés du dossier. La motivation de la Municipalité est très grande pour que ce projet rencontre l'adhésion du plus grand nombre et que les habitants puissent s'approprier ces espaces.

Alain Barraud (sans recours à l'IA !)

**110.3180 - HONORAIRES ET PRESTATIONS****Archives communales**

Les archives communales regroupent les documents produits ou reçus par les autorités communales, quel que soit leur support. Elles contribuent à garantir la sécurité du droit et à protéger les intérêts légitimes des citoyens. Elles constituent une part essentielle de la mémoire communale. La loi sur l'archivage (Larch) et son règlement d'application (RLArch) s'appliquent à l'ensemble des administrations publiques du canton.

La gestion de nos archives a été confiée à la société Pro Archives SA, spécialisée et active auprès de nombreuses communes vaudoises. L'archivage documentaire se fait régulièrement tout au long de l'année, la société Pro Archives SA est intervenue à 21 reprises courant 2025, ce qui représente 203 heures pour un coût total de CHF 19'729.55. Ce montant est 2 fois plus élevé que celui de 2024, 101 heures (soit CHF 9899.25) ont été réalisées pour l'archivage des dossiers de construction qui n'avaient pas pu être traités antérieurement. Un montant de CHF 10'000.- avait été budgété à cet effet.

La gestion électronique des documents est effectuée par le personnel administratif. Elle permet de retrouver facilement et rapidement tous les documents, ainsi que les courriels.

De plus, en 2025, la Municipalité a mandaté une photographe pour numériser les registres et les procès-verbaux du Conseil général et de la Municipalité, couvrant la période allant de la fin du XVIIIe siècle au début du XXe siècle. Un mandat a également été donné à un atelier spécialisé et un relieur pour restaurer le plan cadastral « *Plans généraux et géométriques et réguliers de rière le territoire de Chavannes de Bogiz* ». Il s'agit d'un document exceptionnel, richement aquarellé de 1747. Ces documents seront accessibles en ligne d'ici quelques mois, de même que les procès-verbaux anciens, sur la plateforme Vaud Archives Communales <https://vaud.archivescommunales.ch>.

**13 / 130 – PERSONNEL****Greffe municipal**

L'effectif du personnel administratif au 31 décembre 2025 est le suivant :

Nom	Fonction	Taux d'activité
Mélissa Schreiber	Secrétaire municipale	80 %
Lara Alves	Assistante administrative	100 %
Susanne Barraud	Préposée à l'Office de la population	50 %
Claudine Luquiens	Assistante administrative	15 à 20 %

**Secrétaire municipale**

Madame Mélissa Schreiber a repris le poste de Secrétaire municipale, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, cinq mois après le départ de la titulaire. Durant cette période, le travail du greffe municipal a été repris par Mme Lara Alves, assistante administrative, ceci à notre pleine et entière satisfaction.

Missions principales et activités spécifiques :

- Assister le Syndic et les Municipaux dans l'administration et la gestion des affaires courantes ;
- Assister aux séances de Municipalité, en préparer l'ordre du jour, rédiger le procès-verbal et assurer le suivi des décisions prises ;
- Assurer la partie rédactionnelle du courrier municipal, des rapports etc. ;
- Gérer l'archivage ;
- Assister la Municipalité dans la gestion des ressources humaines ;
- Exécuter toutes les autres missions liées à la bonne marche du service.

### **Assistante administrative**

Madame Lara Alves a été engagée en février 2024 en tant qu'assistante administrative.

Ses tâches principales sont :

- Gérer la police des constructions en collaboration avec le municipal responsable ;
- Assister la secrétaire municipale et les membres de la Municipalité dans le domaine administratif et la remplacer durant ses absences ;
- Collaborer avec la Préposée à l'Office de la population ;
- Collaborer aux activités du guichet/réception et de l'accueil téléphonique ;

### **Préposée à l'office de la population (Contrôle des habitants)**

Madame Susanne Barraud occupe le poste de préposée à l'office de la population depuis 2012.

Ses tâches principales sont :

- Coordonner et exécuter l'ensemble des activités du service de la population, en respectant les lois et directives ;
- Assurer l'accueil et la réception des administrés, ainsi que la gestion du registre des habitants ;
- Gérer le registre des bâtiments (arrivées, départs, toutes mutations), tenir à jour le registre électoral (votations, élections, contrôle des initiatives et référendums) et établir diverses statistiques ;
- Collaborer avec les autorités communales, fédérales et cantonales pour le bon fonctionnement de l'administration.

Ces tâches sont essentielles pour garantir le bon fonctionnement de l'administration communale et la satisfaction des besoins des habitants.

En plus des tâches précitées, Mme Barraud gère le processus communal relatif aux demandes de naturalisations, ainsi que le registre des inhumations.

Le Service cantonal de la population est l'organe de surveillance des contrôles des habitants. À ce titre, il donne notamment des directives, instructions, formations et fait procéder par la préfecture à des inspections. Il vérifie également la légalité des règlements communaux fixant le montant des émoluments des contrôles des habitants.

### **Statistiques pour 2025**

*Nombre d'habitants au 31.12.2025 : 1'425 dont 9 résidents secondaires*

*Arrivées : 108 personnes*

*Départs : 121 personnes*

*Déménagements dans la Commune : zéro*

<i>Mariages :</i>	4
<i>Séparations :</i>	2
<i>Divorces :</i>	3
<i>Décès :</i>	6
<i>Naissances :</i>	15
<i>Naturalisé(e)s assermenté(e)s :</i>	2
<i>Frontaliers ayant travaillé en 2025 :</i>	730 (source : GestStar – Frontaliers)
<i>Demandes de cartes d'identité :</i>	17
<i>Nombre de chiens :</i>	132
<i>Propriétaires de chien(s) :</i>	114

## **Site internet**

Au cours de l'année 2025, la Commune a entrepris une refonte complète de son site Internet, l'ancienne version étant devenue obsolète tant sur le plan technique que fonctionnel. La nouvelle plateforme a été mise en ligne en novembre 2025.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec eAdmin Solutions SA, société spécialisée dans le développement de solutions web destinées notamment aux communes et aux administrations publiques suisses. Le nouveau site se distingue par une interface plus moderne, une navigation simplifiée et une meilleure accessibilité pour l'ensemble des usagers. Il est encore en cours de restructuration pour réaliser une interface plus ergonomique et fonctionnelle afin de rendre la navigation intuitive et agréable.

Les visiteurs y trouveront notamment :

- Toutes les informations générales concernant la Commune ;
- Les informations officielles publiées sous l'onglet « Pilier public » ;
- Ainsi que, en page d'accueil, les actualités récentes et les nouveautés.

La mise à jour régulière du contenu est assurée par notre secrétaire municipale.

## **Inspection annuelle des services communaux par la Préfecture de Nyon**

Conformément à l'article 141 de la Loi sur les communes, la visite annuelle de la Commune par la Préfecture s'est déroulée le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Lors de cette inspection, Mme le Préfet Chantal Turin, a procédé au contrôle des principaux registres et documents officiels de la Commune, notamment :

- Le registre des procès-verbaux de la Municipalité ;
- Les règlements communaux en vigueur ou en cours d'élaboration ;
- Le registre des inhumations ;
- L'état de la situation comptable.

Des échanges s'en sont suivis sur les relations entre la Commune et les différents services cantonaux, ainsi que sur les projets communaux d'importance prévus pour les années à venir.

Il se préoccupe également du fonctionnement interne de la commune, il peut intervenir en cas de conflit ou de dysfonctionnement au sein de la Municipalité, du Conseil ainsi qu'entre ces deux autorités pour dispenser des informations ou des conseils concernant le fonctionnement des institutions communales.

Les membres de la Municipalité, les responsables de l'Administration communale, la Bourse ainsi que le Bureau du Conseil communal ont assisté à cette visite et ont été entendus à cette occasion conformément aux usages.

À l'issue de ce contrôle, Madame le Préfet a attesté de la bonne gestion de la Commune et a relevé la qualité du travail accompli tant par l'Administration communale que par la Bourse et le Bureau du Conseil communal.

## Entretien et maintenance

L'effectif du personnel d'entretien et de maintenance au 31 décembre 2025 est le suivant :

Nom	Fonction	Taux d'activité
Paulo Da Costa	Conciergerie	100 %
Odete Da Costa	Aide-conciergerie	50 %
José Carvalho	Voirie – espaces verts	100 %
Mickael Guerra Pires	Voirie – espaces verts	100 %

Le service de la conciergerie assure l'entretien, le nettoyage et la maintenance des bâtiments communaux, notamment la salle communale et les locaux de l'administration, l'école et l'ancien pavillon scolaire abritant les locaux de l'UAPE, ainsi que les bâtiments d'habitation appartenant à la Commune.

Il est régulièrement sollicité par le corps enseignant pour intervenir en cas de pannes, de luminaires défectueux, de bris de glace ou pour des nettoyages urgents. Les locaux de l'UAPE et les espaces annexes (bibliothèques, salle de rythmique) sont particulièrement fréquentés par les enfants de l'accueil de jour, présents chaque midi – y compris le mercredi – et jusqu'à 18h30 en fin de journée. Cette forte utilisation sollicite passablement les infrastructures et nécessite un nombre croissant d'interventions pour la réparation du matériel et des équipements.

Il est par ailleurs impliqué dans l'organisation et le soutien logistique des manifestations communales et intercommunales, tout comme le Service de la voirie et des extérieurs.

Enfin, il s'occupe de la gestion des stocks et de la commande de matériaux de nettoyage et d'entretien nécessaires à l'accomplissement des diverses tâches.

Le service de la voirie et des extérieurs prend en charge l'ensemble des travaux liés à l'entretien des espaces publics. Ses missions comprennent notamment :

- La tonte des espaces verts ;
- La taille des haies et l'entretien des massifs fleuris ;
- L'élagage des arbres ;
- Le ramassage des déchets ;
- Le nettoyage des voies publiques ;
- Le déneigement et le salage ;
- L'entretien des banquettes herbeuses ;
- Le balayage et le ramassage des feuilles.

Il effectue également de petites réparations, telles que le rebouchage des nids de poule ou la remise en état de bordures descellées. Il assure en outre la maintenance des véhicules, des machines, du mobilier urbain, le bon fonctionnement des fontaines, ainsi que l'entretien des équipements de la place de jeux. Des travaux ponctuels de maçonnerie, de peinture ou autres interventions techniques font également partie de ses activités.

Le Service de la voirie est également engagé dans l'organisation et le soutien logistique des manifestations communales et intercommunales, ainsi que dans la pose des décorations et guirlandes.

Enfin, il gère les stocks et les commandes de matériaux, outils et équipements nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

## **DOMAINES ET BÂTIMENTS**

---

### **350 – MAISON COMMUNALE**

#### **351.3140 - Entretien**

Le compte est légèrement supérieur au budget en raison de 2 dépenses non budgétées :

- Le remplacement du chauffe-eau de l'appartement sous les combles pour un montant de 4'500 CHF
- La réalisation d'un CECB+ sur l'immeuble pour un montant de 4'661,80 CHF. Une subvention du canton de 1'500 CHF sera versée sur 2026.

Pas de changement de locataire et par conséquent pas de travaux particuliers.

### **351 – BATIMENT INTERCOMMUNAL / POSTE**

#### **351.3120 - Electricité, eau, chauffage**

En ligne avec le budget.

#### **351.3140 - Entretien**

Dépassement du budget de 9'332,65 CHF à cause de :

- Acomptes de 9570,00 CHF sur des travaux de réfection des sanitaires (salle de bains et WC visiteur) dans l'appartement sous les combles suite au départ du locataire à fin novembre. Travaux mis au budget 2026 mais effectués en 2025.
- La réalisation d'un CECB+ sur l'immeuble pour un montant de 4'086,20 CHF. Une subvention du canton de 1'500 CHF sera versée sur 2026.

#### **351.4270 – Locations diverses**

Compte légèrement inférieur au budget à la suite du départ d'un locataire à fin novembre.

### **Synthèse :**

Les comptes montrent un bénéfice de CHF 95'721,90 à répartir 50/50 avec Bogis-Bossey, soit CHF 47'860,95 pour notre commune.

### **352 – PAVILLON LAC**

#### **352.3120 - Electricité, eau, chauffage**

En ligne avec le budget.

#### **352.3140 - Entretien**

Le compte est inférieur au budget, pas de travaux particuliers dans le bâtiment cette année hormis le changement de 4 WC prévus au budget.

L'UAPE utilise toujours sur le temps de midi une partie de l'ancienne salle de travaux manuels, la cohabitation avec la Société de développement ne pose pas de problème particulier.

### **Synthèse :**

L'excédent de charges pour le bâtiment est de CHF 28'172,60 à répartir 50/50 avec Bogis-Bossey, soit CHF 14'086,30 pour notre commune.

## **354 ECOLE ET UAPE**

### **354.3110 - Achat de matériel**

Le compte est légèrement inférieur au budget. Les 2 plus grandes dépenses sont :

- L'achat d'un stock de tubes fluorescents (CHF 1'489,10) pour les luminaires des classes (dorénavant plus livrables)
- L'achat de 5 pupitres (CHF 3'883,75) pour compléter la classe flexible d'une enseignante qui a mis en pratique depuis plusieurs années cette nouvelle occupation de l'espace pédagogique dans notre établissement scolaire.

La classe flexible repose sur cinq fondements : le choix, le mouvement, le confort, la vie en communauté et la collaboration. Par classe flexible, on entend une salle où l'enseignant peut choisir le meilleur aménagement possible pour le bien-être de ses élèves. La disposition des sièges et des pupitres est modifiable, l'idée est de fournir aux enfants l'espace de travail idéal en fonction de ses besoins et de la nature de la tâche demandée.

La classe flexible est reconnue pour son efficacité, elle favorise une pédagogie où l'espace-classe est repensé pour favoriser une liberté de mouvement, de pensée et d'initiative qui permet à l'élève de développer des compétences qui le conduise à devenir acteurs de ses apprentissages. Elle reste néanmoins une initiative locale et personnelle sur le terrain.

Comme pour tout projet il est parfois nécessaire de faire des ajustements, les pupitres demandés manquaient pour une pédagogie optimale dans ce contexte.

### **354.3140 - Entretien**

Le compte « entretien » présente un dépassement de CHF 7'314,30 expliqué par :

Dépassement de CHF 5'752,45 pour l'entreprise CTA Services mandatée pour le nettoyage des locaux de l'UAPE. Le nombre d'heures effectuées sur l'année est supérieur à celui budgété, soit 1'295 pour 1'150 au budget. Cette augmentation s'explique notamment par l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires.

Au printemps 2024, le Conseil intercommunal de l'APEJ a accepté le préavis relatif à l'ouverture des UAPE pendant les vacances scolaires. En conséquence, les semaines d'ouvertures prévues sont au nombre de 6, une à Pâques et en automne et 4 sur les vacances estivales. Ceci concerne les 7 structures de Terre Sainte et plus seulement les communes de Crans et Mies qui accueillait le Centre d'animation de vacances 4 semaines par an qui va cesser son activité. Les différentes UAPE ne seront pas forcément toutes ouvertes pendant ces 6 semaines, une répartition aura lieu en fonction du nombre d'inscriptions.

Des factures concernant le déclenchement volontaire de l'alarme incendie effectuées par 3 fois par une personne mal intentionnée, soit CHF 3'000, auxquels il faut ajouter 1'628,40 pour l'entreprise SDS mandatée pour essayer d'attraper le responsable.

## **Synthèse :**

L'excédent de charges pour le bâtiment est de CHF 264'124.40 à répartir 50/50 avec Bogis-Bossey soit CHF 132'062,20 pour notre commune. En contrepartie, l'APEJ verse à chaque commune la somme de CHF 100'000.00 pour la location des locaux à laquelle s'ajoute une participation aux frais de nettoyage de l'UAPE.

### **355 – CHAPELLE voir temples et cultes 58 / 580**

### **356 – CENTRE COMMUNAL / GRANDE SALLE**

#### **356.3110 - Achat de matériel**

Le compte est légèrement supérieur au budget. Les dépenses conséquentes sont dues :

- Au matériel fourni par Siemens pour des équipements concernant le changement du tableau électrique du chauffage et le système de régulation de la ventilation. Ceci pour un montant total de CHF 27'237,10.
- L'achat de tables et chaises pour CHF 9'991,65 en remplacement de celles usagées.

#### **356.3120 - Electricité, eau, chauffage et assurances**

Les comptes sont en phase avec le budget.

#### **356.3140 – Entretien**

Le compte est supérieur au budget de CHF 11'422.75, dépassement dû à des travaux hors devis lors de la dépose des panneaux solaires thermiques et la recouverture du toit.

Comme expliqué dans le préavis extra-budgétaire 02/2025, les panneaux solaires sur le toit de l'esplanade n'étaient plus étanches et plusieurs infiltrations d'eau ont eu lieu, endommageant le lambris de l'avant-toit à divers endroits. Après le démontage de ceux-ci, il s'est avéré que les dégâts causés par ces fuites d'eau étaient bien plus conséquents que ceux visibles extérieurement. Le mauvais état de la sous-construction a nécessité le changement de nombreuses lattes de lambris ainsi que la consolidation ou le changement de plusieurs chevrons, travaux non décelables en amont et par conséquent non devisés. Total des dépenses : CHF 72932.45.

Autres gros travaux réalisés :

- Plusieurs factures de l'entreprise Siemens concernant le changement du tableau électrique du chauffage, le remplacement de l'automate programmable de la ventilation et le remplacement de vannes défectueuses : total CHF 24'667.25 ;
- Raccordement électrique du nouveau tableau : CHF 5'419.80 ;
- Pose de répartiteurs de réglage et thermostats pour le chauffage à la suite du changement des vannes des collecteurs : CHF 15'959.55 ;
- Mise en place de nouvelles prises électriques pour les collecteurs de chauffage : CHF 6'083.90 ;
- Changement de luminaires dans divers locaux du sous-sol : CHF 6'382,75 ;
- Remplacement de la pompe de circulation : CHF 4'586.70 ;
- Remplacement du caisson de ventilation du vestiaire garçon : CHF 4'978.40 ;
- Changement du bloc de tiroirs réfrigérés de la cuisine : CHF 5'121.60.

### **356.4270 - Locations diverses**

Plus de rentrées que prévu à la suite des loyers encaissés pour les 2 nouveaux appartements créés avec l'agrandissement du bâtiment et pas intégrés au budget.

### **357 AUBERGE**

#### **357.3110 - Achat de matériel**

Compte supérieur au budget suite à l'achat de nouveaux plateaux pour les tables du restaurant.

#### **357.3140 - Entretien**

La plupart des dépenses de ce compte correspondent aux divers contrats d'entretien concernant les installations techniques du bâtiment qui sont refacturées au gérant (357.4360 : remboursement de frais).

### **358 VOIRIE**

#### **358.3110 – Achat de matériel**

Très léger dépassement du budget à la suite d'achats d'équipement pour le nouvel employé.

#### **358.3140 – Entretien**

Pas de dépenses particulières sur le bâtiment hormis le changement de luminaires dans la zone de lavage dont l'étanchéité était défectueuse.

### **358 PARCELLE 188**

En novembre 2024, la commune est devenue propriétaire de cette parcelle où se trouve un bâtiment locatif avec 6 appartements.

Actuellement seul 5 logements sont occupés, la gérance est effectuée par la régie Naef. Cette dernière s'occupe également de négocier des conventions de sortie avec chaque locataire afin de vider entièrement le bâtiment en vue de sa démolition et reconstruction comme prévu dans le cadre du projet « Cœur du village ». Pour rappel, cet immeuble est dans un très mauvais état, à la limite de la salubrité et plus du tout aux normes du point de vue énergétique. Les démarches en cours pour reloger les locataires impacteront les futurs revenus qui vont diminuer au fur et à mesure de leur sortie. Pour cette année le bénéfice, le bénéfice est d'environ CHF 40'000.- comme prévu dans le budget.

A la suite de l'approbation du DDP (droit distinct et permanent de superficie) par le Conseil communal au mois d'avril, plusieurs séances ont eu lieu avec la Fondation Equitim, la commission d'urbanisme et la Municipalité pour mener des réflexions sur l'implantation des futurs bâtiments qui abriteront environ une vingtaine de logements, la création du parking souterrain ainsi que les aménagements extérieurs. Le but est non seulement la création d'appartements à loyers abordables mais aussi l'aménagement de nouveaux espaces verts afin d'offrir à la population un endroit accueillant et convivial favorisant les rencontres.

# TRAVAUX

---

## **41 / 410 SERVICE TECHNIQUE (POLICE DES CONSTRUCTIONS)**

Afin de nous accompagner dans les tâches liées à la police des constructions, notre Commune collabore avec le Service Technique Intercommunal (STI). Celui-ci veille au respect des dispositions légales, à l'application de notre règlement communal sur la police des constructions ainsi que ceux des différents plans de quartier (PQ) ou plans partiels d'affectation (PPA).

Quelques chiffres :

Permis de construire délivrés	16
Installations solaires (panneaux photovoltaïques)	6
Autorisations municipales (pour installations de moindre importance)	4
Permis d'habiter et d'utiliser	16

### **410.3180 - Honoraires et prestations de service**

Les écritures de ce compte correspondent aux honoraires facturés par le Service technique Intercommunal (STI) pour les demandes de permis de construire et l'établissement des permis d'habiter. Ces frais sont refacturés aux propriétaires.

Le budget est largement dépassé, il prévoyait la somme de CHF 10'000.00 et les comptes se bouclent avec CHF 33'218.40.

### **410.4310 - Émoluments de permis de construire / Service technique**

Le nouveau Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions a été approuvé le 3 décembre 2025 par le Département des finances, du territoire et du sport (DFTS). Il entrera en vigueur après le délai de publication légal, soit début 2026. Ce nouveau règlement a été élaboré à partir du règlement-type mis à disposition par le Canton.

Les émoluments perçus par la commune pour les permis de construire et permis d'habiter délivrés courant 2025 sont supérieurs de CHF 17'306.95 à ceux budgétés, soit équivalent à CHF 27'306.95

La gestion des dossiers de construction nécessite une grande rigueur quant à leurs suivis, les étapes sont nombreuses entre la réception de la demande jusqu'à la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser. Même si l'administration relève une légère amélioration, de nombreuses relances sont encore nécessaires auprès des architectes ou des propriétaires afin d'obtenir des documents conformes.

Pour rappel, des informations et différents formulaires se trouvent sur le site internet de la commune.

## **42 / 420 URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Révision du plan d'affectation communal (PACom / anciennement PGA))*

La révision du PACom et de son règlement est toujours en cours. Après son approbation par le Conseil communal, le dossier a été transmis au Canton, le 7 février 2025, en vue de son approbation définitive. Bien que l'examen préliminaire ait été favorable, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a formulé de nouvelles remarques nécessitant une mise à l'enquête complémentaire lors d'un courrier reçu le 29 octobre, soit plus de **8 mois plus tard**, La principale modification demandée concerne l'activité

économique 15 LAT B au secteur de la Douane, pour laquelle la DGTL souhaite limiter la surface de plancher maximale des commerces à 2500 m<sup>2</sup>.

L'enquête publique complémentaire est prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026. Nous espérons que le nouveau PACom pourra être approuvé par le conseil communal avant la fin de la législature en cours.

Après cela, l'ensemble des documents sera renvoyé au Département du territoire et du sport pour approbation, que l'on espère finale cette fois-ci sachant que cette procédure a démarré en 2018 déjà. Les nombreuses demandes supplémentaires du Canton au cours de cette procédure et les délais d'étude auprès de leurs différents services pour obtenir une réponse ont largement contribué à la durée (beaucoup trop longue à nos yeux) de ce dossier.

#### **44 / 440 PARCS, CIMETIÈRE, DECORATION**

##### **440.3110 : Achat de matériel**

Le compte est en phase avec le budget.

##### **440.3140 : Entretien**

Le compte est un peu en dessous du budget, rien de particulier cette année.

##### **440.3141 : Décoration/parcs, promenades, cimetières**

Le compte est largement inférieur au budget, la somme de CHF 20'000.- avait été prévue dans le cadre du PECC et n'a pas été utilisée.

Les autres dépenses se montent en réalité à CHF 10'970.50 dont CHF 8'690.50 ont été pris sur le fond tourisme.

## **INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

---

### **58 / 580 TEMPLES ET CULTES**

Le Conseil de la Régie des églises de Terre Sainte effectue la gestion des bâtiments de cultes Protestants et catholiques ainsi que des salles des paroisses. La bourse est gérée par Mme Samantha Kucharik (boursière de Founex) et le secrétariat par Mme Claudine Luquiens.

En effet, les communes sont responsables de l'entretien, de la conservation et de la rénovation des bâtiments culturels, y compris le mobilier, les cloches et les locaux annexes, conformément aux articles 22 à 24 de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP).

Les responsables et le personnel de la Paroisse de Terre Sainte, ainsi que de la Paroisse de Saint-Robert ont assuré l'entretien courant des lieux de culte.

#### **Entretiens spécifiques courant 2025 :**

##### **Temple de Commugny**

Des travaux d'amélioration de la sonorisation ont été effectués pour un montant de CH 1'559.60.

## Temple de Coppet

La commande de sonnerie des cloches a été réparée.

## Chapelle de Chavannes-de-Bogis/Bogis-Bossey

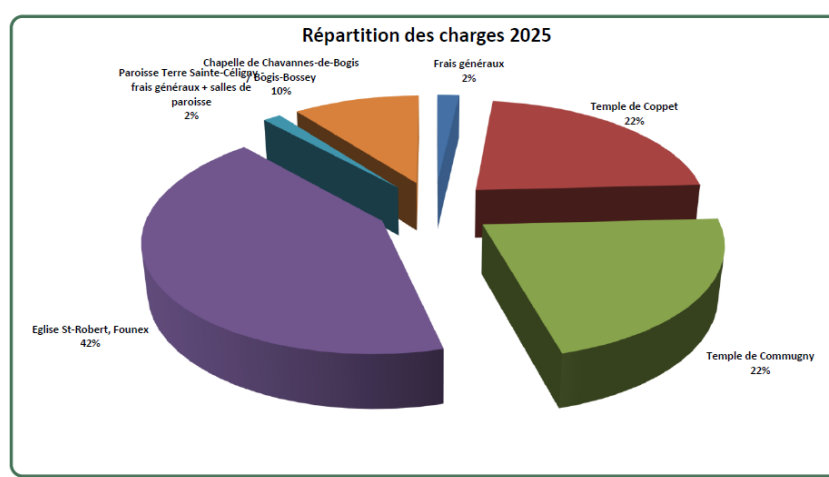
En raison de l'évolution des technologies de transmission, l'installation d'alarme de la Chapelle a dû être mise à niveaux, pour un coût hors budget de CHF 3'700.00.

## Eglise Saint-Robert

Le remplacement d'un store s'est avéré nécessaire à la cuisine de la salle paroissiale. Le coût à charge de la Régie des Églises s'est élevé à CHF 568.70

## Synthèse :

L'exercice 2025 s'est terminé par total de charges de CHF 232'339.88, représentant un montant facturé aux communes de CHF 13.51 par habitant. Le fonds de réserve reste inchangé et s'élève ainsi à CHF 303'603.51.



par habitant	13.51	13.20	17.00	17.00	20.00
Commune	2025	2024	2023	2022	2021
Bogis-Bossey	13'371.50	12'976.05	15'691.00	15'096.00	16'700.00
Chavannes-de-Bogis	18'747.10	18'401.45	22'338.00	22'610.00	26'580.00
Chavannes-des-Bois	13'263.45	13'345.70	17'323.00	17'085.00	20'260.00
Commugny	40'344.10	39'509.00	50'711.00	51'017.00	59'940.00
Coppet	43'437.10	42'017.10	54'128.00	54'587.00	64'940.00
Founex	50'622.58	50'056.20	63'971.00	64'974.00	76'680.00
Mies	29'214.70	28'658.25	37'842.00	37'315.00	43'440.00
Tannay	23'339.35	22'638.80	29'240.00	27'948.00	32'720.00
<b>Total</b>	<b>232'339.88</b>	<b>227'602.55</b>	<b>291'244.00</b>	<b>290'632.00</b>	<b>341'260.00</b>

Chantal Michel

En 2025, nous avons enregistré 11 demandes de naturalisation, ce qui représente une baisse sensible par rapport aux années précédentes.

## SPORTS – CULTURE – TOURISME

---

### SPORT

Comme annoncé lors du précédent rapport, le principal club sportif de la région, l'USTS (Union Sportive de Terre Sainte), a procédé à une restructuration en scindant ses différentes disciplines en entités indépendantes. Le football demeure largement dominant en termes de nombre de membres et, par conséquent, de budget. Cette situation rendait difficile une transparence complète sur les montants alloués aux disciplines dites « minoritaires », notamment le hockey sur glace – qui bénéficie désormais d'une nouvelle patinoire à Coppet – ainsi que le hockey sur gazon, le badminton, le handball et le volleyball.

### TOURISME

Il n'y a pas de commentaire particulier à formuler concernant le tourisme pour l'année écoulée.

## SÉCURITÉ – SDIS – PROTECTION CIVILE

---

### SÉCURITÉ

Malgré un ressenti parfois différent au sein de la population, les chiffres communiqués par la Gendarmerie indiquent une baisse globale des infractions enregistrées sur notre territoire communal en 2025. Les catégories les plus représentées demeurent les infractions à la LCR (loi sur la circulation routière), les signalements d'individus suspects ainsi que les cas de vol à l'étalage. Il est également important de relever que les taux relatifs à la sécurité en Terre Sainte, pris dans leur ensemble, restent inférieurs à la moyenne cantonale.

### SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS DE TERRE SAINTE – COMMISSION DU FEU

La Commission du feu a siégé à 3 reprises dans le courant de l'année 2025. Lors de ses séances, les objets suivants ont été portés à l'ordre du jour :

- Comptes 2024
- Budget 2026
- Remplacement du véhicule d'intervention des officiers
- Remplacement du véhicule d'extinction Pyro 72

Au 31 décembre 2025, l'effectif du corps des sapeurs-pompiers s'élevait à 71, dont 59 hommes et 12 femmes. L'année 2025 a été caractérisée par un nombre important d'inondations, mais le total des interventions est légèrement en baisse par rapport à 2024 avec 108 événements. Pour notre commune, le nombre des interventions s'est élevé à 19.

Afin de récolter des fonds pour le financement du Concours cantonal de la Fédération vaudoises des sapeurs-pompiers, qui s'est tenu en mai 2026, des journées portes ouvertes ont été organisées à la caserne, ceci du 19 au 21 juin 2025.

Par ailleurs, l'ensemble des Conseils communaux des communes membres du SDIS Terre Sainte ont approuvé l'acquisition d'un nouveau véhicule d'officier d'intervention, destiné à remplacer le véhicule actuel mis en service en 2005. Il convient également de relever qu'une étude est en cours concernant le remplacement d'un véhicule d'extinction, fréquemment utilisé pour l'extinction de feux de végétation, la gestion de pollutions aux hydrocarbures ainsi que pour des interventions liées à des chutes d'arbres ou de matériaux. Une demande de crédit, sous la forme d'un préavis intercommunal, vous sera soumise au cours de l'année 2026.

## **PROTECTION CIVILE**

En matière de protection civile, notre commune dispose actuellement d'un taux de couverture de 109 % pour les abris, ce qui signifie que le nombre de places disponibles dépasse celui des habitants. Toutefois, près des deux tiers de ces abris n'ont pas encore été vérifiés par la Protection civile, qui manque de personnel pour assurer les visites et inspections dans l'ensemble des communes du district de Nyon. Une intervention est toujours prévue pour notre commune, mais aucune échéance précise n'a pu être communiquée à ce jour.

## **ENVIRONNEMENT**

---

La séance de lancement du Plan Energie et Climat Communal – PECC – a été organisée le 19 novembre 2025 au Centre communal. Elle a réuni plus de 60 personnes. A cette occasion, l'association SIA a abordé la question de l'efficacité énergétique des bâtiments privés, un enjeu majeur pour la commune.

De plus, nous poursuivons la mise en œuvre de notre Plan Energie et Climat Communal (PECC), notamment par la réalisation d'analyses énergétiques CECB+ de l'ensemble des bâtiments communaux. Ces évaluations font apparaître plusieurs options de mise à niveaux. Idéalement, la solution la plus ambitieuses – et donc la plus coûteuse – serait à privilégier afin d'assurer un rendement énergétique optimal et une réduction durable de notre empreinte carbone. Toutefois, cette option représente un investissement de plusieurs millions de francs, ce qui nécessitera une planification financière rigoureuse et une réflexion approfondie sur les priorités à long terme.

A la fin de l'année, la Municipalité a approuvé l'offre d'une société spécialisée en vue de la réalisation de l'inventaire et du diagnostic des surfaces vertes et non construites de notre commune. Cette offre, d'un montant de CHF 7'177.85, est d'ores et déjà au bénéfice d'une subvention de la DGE, d'un montant forfaitaire de CHF 7'500.00. Les travaux y relatifs débiteront au printemps 2026.

Enfin, en date du 8 mai 2025, le Département des finances et de l'agriculture a procédé au versement de la première tranche de la subvention accordée à la commune dans le cadre du PECC, pour un montant de CHF 7'309.00.

Stéphane Borella

## **ENTRETIEN DES ROUTES ET DES CHEMINS**

Les comptes sont en léger dépassement pour les 4 raisons principales suivantes :

- les balayures de routes ;
- la réfection partielle du trottoir du chemin du Jura ;
- la mise aux normes de la signalisation sur le chemin du Poste ;
- la route de la Sallivaz et la remise en état des candélabres de l'éclairage public.

Jusqu'en 2024, les frais liés au transport des balayures de routes étaient imputés sur le compte de la déchetterie et répartis entre nos deux communes. La Municipalité de Bogis-Bossey nous a indiqué ne pas utiliser la benne destinée aux balayures de route et a décidé de ne plus prendre en charge ce coût y à compter de 2025. Ceci représente un montant annuel de l'ordre de CHF 3'000.00. Cette décision nous a été imposée et n'était donc pas prévue au budget.

Le trottoir du chemin du Jura a beaucoup souffert des intempéries à certains endroits. Une réfection d'environ vingt mètres a été nécessaire afin d'éviter tout risque de chute qui aurait pu engager notre responsabilité. Ces travaux, d'un montant de CHF 5'200.00, n'avaient pas été budgétés.

La signalisation « interdiction de stationner sur les 2 côtés » sur le chemin du Poste et la route de la Sallivaz n'était pas conforme et les contrevenants ne pouvaient pas être verbalisés valablement. Le remplacement de ces panneaux (CHF 3'700.00) n'était pas budgété.

Pour donner suite au contrôle quinquennal de la société Reilux sur les mats de l'éclairage public, il a fallu remettre en état un certain nombre de candélabres. La facture s'élève à CHF 11'800.00 alors que le montant budgété était de CHF 4'000.00.

Globalement, si comptablement le dépassement total est d'environ CHF 7'600.00 sur un budget de CHF 65'000.00 et que le montant total des interventions urgentes non planifiées se monte à CHF 18'700.00, le résultat du compte 430.3140 devrait se monter à environ CHF 53'900.00. En tenant compte du poste divers évalué à CHF 4'500.00, nous nous trouvons donc en deçà du budget de fonctionnement pour CHF 6'600.00.

## **Électricité**

Le compte de l'éclairage public revient aux chiffres de 2023. En 2025, le montant était de CHF 10'945.55, contre CHF 10'584.80 en 2023, pour un budget de CHF 12'000.00. Ce poste est conforme au budget.

# VOIRIE

---

## **ENTRETIEN DES VÉHICULES**

Ce poste est en léger dépassement du budget (CHF 3'000.00), ceci pour les raisons suivantes :

Lors du contrôle technique du clark (chariot élévateur), il a été détecté un problème à fort risque qu'il a fallu réparer sans attendre, la facture s'est élevée à CHF 5'200.00.

Une fuite hydraulique sur le camion Reform Multi T9 a également impacté le compte 430.3150 de façon négative, cette réparation a coûté CHF 5'000.00. Nous nous posons chaque année la question du remplacement de notre camion, mais il passe toujours aisément les contrôles techniques sans gros frais et nous rend bien service. Nous devons toutefois garder à l'esprit qu'un jour il faudra envisager

l'investissement d'un nouveau véhicule, ce qui fera l'objet d'un préavis, vraisemblablement durant la prochaine législature.

### **ACHAT MATÉRIEL ET MARCHANDISES**

Léger dépassement de budget de CHF 340.00, suite à l'arrivée de notre nouvel employé communal, Mickael Guerra Pires, lequel a dû être équipé de la tête aux pieds (pantalons, vestes, gants, chaussures). Les autres dépenses sont en ligne avec le budget.

### **RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGERES**

En 2025, les ordures ménagères collectées sur notre commune représentent un total de 205.28 tonnes, soit une augmentation de 2.27 tonnes par rapport à 2024.

Poste équilibré sans surprise. La taxe annuelle reste inchangée soit CHF 90.00.

### **CENTRE DE COLLECTE (ex déchetterie)**

À la suite de l'approbation du préavis sur l'agrandissement et la modernisation de l'actuelle déchetterie par le Conseil Communal de Bogis-Bossey le 29 octobre 2025, les travaux ont pu débuter en janvier 2026 et leur achèvement prévu fin 1<sup>er</sup> semestre 2026 reste d'actualité malgré quelques jours durant lesquels il a été impossible de travailler en raison des conditions météorologiques.

Le centre de collecte reste ouvert durant la phase des travaux et il est demandé aux citoyens des 2 communes de respecter les éventuelles contraintes liées à ces travaux. Un tout-ménage a été envoyé début de l'année 2026 à l'ensemble des habitants des 2 communes.

Dans le cadre de la révision partielle de la loi sur la protection de l'environnement mise en œuvre par étapes depuis avril 2025, visant une économie circulaire par la réduction, le tri et la valorisation des déchets plastiques, nous prévoyons d'anticiper cette obligation de trier.

Aujourd'hui les plastiques que vous amenez au Centre sont compactés sans distinction de qualité (à l'exception du PET qui est collecté séparément et entièrement recyclé), et envoyés à Lausanne pour y être incinérés (ce qui participe au chauffage de la ville). Cette pratique ne sera plus autorisée dans un avenir relativement proche et nous devons modifier nos habitudes. Ainsi, durant le premier semestre 2026, un Recybag sera installé à la déchetterie afin de déposer les sacs de collecte plastique.

La première campagne de sensibilisation a été lancée en septembre 2025 et va se poursuivre jusqu'en 2027. Des flyers seront distribués à la population, nous essayons d'obtenir de la part de Cosedec la mise à disposition d'un rouleau de sac gratuit par foyer, afin d'inciter les personnes à trier. Ces sacs seront payants selon un tarif de CHF 17.00 à CHF 40.00 pour 10 sacs en fonction de leur volume.

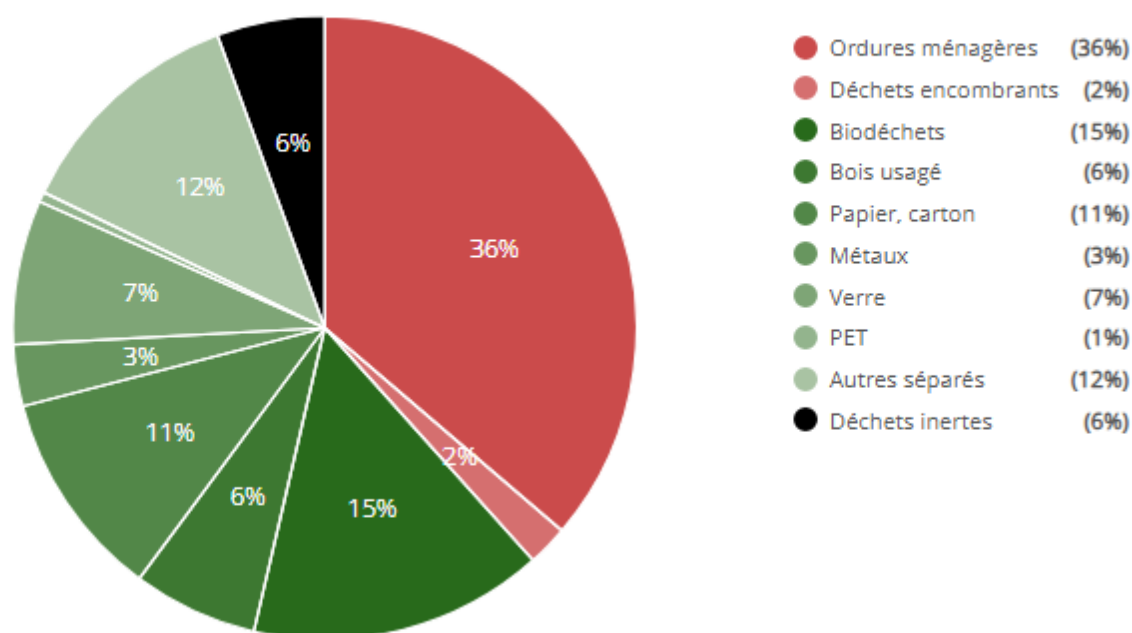
Je vous invite à aborder ce sujet avec le responsable du Centre de collecte lors de votre prochaine visite.

Côté comptable, le bouclage 2025 du Centre de Collecte présente un résultat en légère hausse de 7.15% par rapport à 2024, soit un montant total de CHF 197'719.03, dont CHF 115'762.77 à la charge de Chavannes-de-Bogis. Cette hausse est imputée essentiellement à la suppression de la subvention cantonale de CHF 9'000.00 que nous percevions en raison de la mise en quarantaine de notre région à cause de la prolifération du capricorne asiatique du côté de Divonne-les-Bains. Le foyer du nuisible asiatique ayant été éradiqué par les autorités phytosanitaires françaises, le canton a fort justement révoqué cette subvention en 2025. L'autre poste qui a influencé ce résultat est l'augmentation du coût des heures administratives dû à un rattrapage salarial de la boursière de Bogis-Bossey, sur quoi nous n'avons pas d'emprise.

En 2025, la déchetterie intercommunale a recyclé les quantités suivantes, pour notre commune :

	2025	2024
Déchets encombrants	11,93 t	9,53 t
Biodéchets	86,59 t	120,71 t
Bois usagé	36,72 t	33,91 t
Papier, carton	61,24 t	58,98 t
Métaux	18,01 t	15,09 t
Verre	42,43 t	42,19 t
PET	2,95 t	3,03 t
Plastiques	28,20 t	23,13 t
Déchets spéciaux	2,79 t	2,35 t
Huiles	1,57 t	0,47 t

2025 : Répartition déchets en [%]



## SADEC

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, et industriels. SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion des déchets de « La Côte ». 59 communes sont membres de cette société, dont nous faisons également partie.

Sur les 59 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets de Sadec, ce sont 55 communes qui font partie du concept harmonisé de la taxe au sac et qui utilisent les sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ».

Au 31.12.2025, la situation en matière de taxation des déchets était la suivante dans notre périmètre :

- 55 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 4 communes avec la taxe au poids (Bassins, Féchy, Longirod, Marchissy).

13'908 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2025. Par rapport à l'année 2024 (13'726 tonnes), le tonnage est en hausse de 1,3% alors que la population n'a augmenté que de 0,5% au cours du même laps de temps. Ainsi, la production d'ordures ménagères par habitant et par année est légèrement remontée pour atteindre 119,1 kg/hab.

#### Rétrocession versée aux communes.

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés afin de procéder à la rétrocession des montants prélevés sur les sacs vendus au titre de la taxe. Cette cellule financière, composée des directeurs des périmètres, se réunit 5 fois par année pour procéder à la répartition de ces montants (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les valider avant de les communiquer à Tridel qui gère le « pot commun » dans lequel l'argent de la taxe est collecté et qui le rétrocède aux périmètres. Charge ensuite à ces derniers de reverser cet argent, sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés, aux 237 communes vaudoises ayant choisi ce système.

Pour l'année 2025, c'est un montant de CHF 342,88 HT par tonne collectée qui a pu être versé aux communes, montant duquel une participation de CHF 1,15 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés au fonctionnement du système. Ainsi, seules les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac en assument les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de financer à l'aide du « ménage courant » un système auquel 4 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

## SITSE

---

Le Conseil intercommunal des SITSE s'est réuni à deux reprises courant 2025, soit les 12 juin et 13 novembre. À cette occasion, les préavis suivants ont été acceptés :

<b>Préavis 269/2025</b>	Demande de crédit de CHF 65'000.00 pour la protection contre les inondations et remplacement des automates dans la station de pompage de Coppet 1
<b>Préavis 270/2025</b>	Demande de crédit de CHF 112'000.00 pour l'assainissement et l'amélioration des protocoles de communication et de sécurité entre l'administration, les stations de traitement de l'eau potable et usée et les stations de pompage
<b>Préavis 271/2025</b>	Demande de crédit de CHF 94'000.00 pour l'extension du réseau de distribution EP et la défense incendie au Ch. du Grand-Pré à Coppet
<b>Préavis 272/2025</b>	Demande de crédit de CHF 52'700.00 pour la réfection d'un collecteur EC à la Grand'Rue à Founex
<b>Préavis 273/2025</b>	Comptes 2024

<b>Préavis 274/2025</b>	Demande de crédit de CHF 471'500.00 et de CHF 127'000.00 respectivement pour le remplacement de conduites d'eau potable et le remplacement d'une conduite d'eaux usées dans le cadre des travaux cantonaux prévus entre Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois le long de la RC7
<b>Préavis 275/2025</b>	Demande de crédit de CHF 125'886.00 pour le dépassement de crédit du préavis 191/2018 et le financement pour la suppression de 3 fosses de pompage d'EU sur le territoire de Founex
<b>Préavis 276/2025</b>	Acquisition du CAD des Rojalets pour un montant maximum de CHF 2'250'000.00
<b>Préavis 277/2025</b>	Demande de crédit de CHF 180'000.00 pour les prestataires d'étude de la future interconnexion SITSE / REOGES
<b>Préavis 278/2025</b>	Budget 2025
<b>Préavis 279/2025</b>	Soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 33'000.00 pour les projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 15'000.00 au projet d'eau potable et hygiène dans les écoles et les marchés dans la région de la Grand'Anse en Haïti</li> <li>• CHF 18'000.00 au projet de mise en place d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village de Ambohitsitakatra – Madagascar</li> </ul>
<b>Préavis 280/2025</b>	Demande de crédit de CHF 192'960.00 pour l'amélioration de l'évacuation des EU aux Perrières à Coppet

Le Comité de direction des SITSE s'est réuni à douze reprises en 2025 pour garantir la gestion optimale des services en relation avec les buts principaux et optionnels des SITSE. Les résultats annuels sont :

- Pour le but principal (STEP), un excédent de CHF 73'945.23 a été attribué au fonds de réserve divers STEP,
- Pour le premier but optionnel (exploitation de l'eau potable), un excédent de CHF 595'162.57 a été attribué au fonds de réserve pour travaux futurs et divers,
- Pour le deuxième but optionnel (exploitation du réseau des collecteurs), une attribution de CHF 191'152.58 a été effectuée au fonds de réserve travaux futurs des collecteurs.

La nouvelle répartition des frais administratifs proposée dans le cadre du budget 2026 a déjà été appliquée dans les comptes 2025 afin de prendre en compte la réalité économique. La répartition est de 20% pour la STEP (30% au budget), 35% pour l'exploitation des collecteurs (30% au budget) et de 45% pour l'exploitation de l'eau potable (40% au budget).

Les taux d'intérêts ont significativement diminué en 2025 par rapport à leur niveau au moment de l'élaboration du budget en été 2024, ce qui a impacté positivement les renouvellements d'emprunts de l'eau potable.

Les revenus de taxes d'introduction pour l'eau potable et les collecteurs sont inférieurs à l'année précédente, mais se maintiennent à un niveau élevé par rapport aux dernières années.

Au bilan, on notera une diminution de la dette de CHF 1'500'000.00 (STEP).

Malheureusement, la problématique des moules Quaga est toujours d'actualité et les SITSE contrôlent l'évolution de ce fléau.

La pollution au triazole 1,2,4 dans les eaux du lac Léman est au centre des attentions des exploitants de l'eau en terres romandes. Tous les distributeurs d'eau, y compris les SITSE, collaborent étroitement avec les autorités cantonales pour suivre la situation et prendre les mesures nécessaires. Des analyses continues sont en cours sur le réseau des SITSE afin de déterminer la teneur exacte de la molécule indésirable. Les habitants de Terre Sainte peuvent suivre les liens ci-dessous pour accéder aux informations et FAQ publiées par le canton de Vaud :

[Communiqué de presse de l'Etat de Vaud du 17.10.2025 - Présence de 1,2,4-triazole dans l'eau potable : le rapport d'expert confirme l'absence de risque sanitaire](#)

[Communiqué de presse de l'Etat de Vaud du 26.09.2025](#)

## FAQ

Les analyses du 1.2.4 triazole au 04.12.2025 montrent un niveau de 0.15 mg/l sur le réseau inférieur (Commugny, Coppet, Mies, Tannay et partie inférieure de Founex) et de 0.01 mg/l sur le réseau supérieur (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Crassier et partie supérieure de Founex) alors que la norme est de 0.1 mg/l. Ce résultat est obtenu grâce à la dilution de l'eau prélevée du lac avec de l'eau de source qui ne contient pas cette molécule.

A ce jour, aucune consigne particulière ne s'applique à la consommation de l'eau du réseau.

La consultation du site internet des SITSE ([www.sitse.ch](http://www.sitse.ch)) vous tiendra informés de toute évolution future.

## **GRUPEMENT FORESTIER LA DÔLE (GFLD)**

---

### **RAPPORT DU PRÉSIDENT – AG DU 24 SEPTEMBRE 2025 À GRENS**

Chaque année, environ 8 millions de mètres cubes de bois poussent dans nos forêts suisses. Pourtant seuls 5 millions sont exploités. Ces statistiques forestières de 2024 nous montrent une réduction du volume exploité dans tous les secteurs, avec une baisse marquée dans le bois de feu. Ce constat doit nous interpeler.

Les exploitations forestières peinent à équilibrer leurs chiffres d'exploitation. Les coûts augmentent, les marges se réduisent et les prix du bois restent bas.

L'augmentation de l'exploitation du bois est un objectif partagé et désiré par le Canton et la Confédération. C'est réjouissant, mais cela ne suffit pas, il faut des mesures concrètes.

Les propriétaires de forêts ont besoin de meilleurs prix, tant pour la matière première que pour leur travail. Aujourd'hui c'est souvent l'acheteur qui fixe le prix. Cela doit changer. La révision de la loi sur les forêts, soutenue par Lignum, association qui promeut l'économie de la filière bois, et l'Association Industrie du Bois Suisse, ouvre la voie à une revalorisation du bois suisse. Le Groupement Forestier de La Dôle espère que le secteur acheteur contribuera à améliorer la situation économique des exploitants et des propriétaires.

Le recul des résineux vers des altitudes plus élevées nous impose une transition vers d'autres essences. Cette adaptation ne pourra se faire sans le soutien des pouvoirs publics. La Confédération et les Cantons ont exprimé leur volonté d'augmenter les fonds nécessaires. Gardons espoir que cette résolution ne soit pas remise en cause, malgré les programmes d'allègement budgétaire.

Le travail en forêt a beaucoup évolué. Les nouveaux équipements rendent le travail plus sûr et moins pénible. La numérisation et les technologies accélèrent cette transformation, mais rien ne remplacera jamais le personnel qualifié. Accueillir les visiteurs, les sensibiliser, les émerveiller, c'est aussi la mission des collaborateurs du Groupement. Cela valorise la forêt, renforce la visibilité des métiers forestiers et peut même susciter des vocations. La pénurie de personnel qualifié est une réalité préoccupante, mais ne perdons pas espoir de pouvoir augmenter notre effectif dans un avenir proche, afin de pallier les différents besoins qui nous attendent.

En conclusion, regardons l'avenir avec optimisme, ne tombons pas dans le pessimisme ! Notre forêt est une richesse, notre branche est résiliente et ensemble, avec volonté, innovation et solidarité, relevons les défis de demain.

### **BUDGET 2026 :**

Le préavis 2/2025 relatif au budget 2026 a été présenté à l'Assemblée Générale et adopté à l'unanimité. Nous notons une légère augmentation des charges supportées par les Communes membres due essentiellement à une réduction des recettes étatiques (correction du montant qui avait été comptabilisé incluant la TVA les années précédentes) et une estimation prudente des recettes liées à la vente de bois et de copeaux. En effet, la vente de bois de service demeurant une forte inconnue, il est impossible d'anticiper avec 15 mois d'avance le comportement du marché des bois pour l'année 2026. Cette augmentation à la charge de Chavannes-de-Bogis est d'environ 5%, soit CHF 395.86, pour un montant total budgété dans nos comptes de CHF 7'843.27.

Le marché actuel du bois, ainsi que l'état phytosanitaires des forêts du Jura Vaudois violemment attaquées par le bostryche, sont deux facteurs particulièrement aggravant pour les années à venir en termes de chiffre d'affaires. Un certain nombre de questions relatives à l'exploitation forcée ou non des bois bostrychés restent à ce jour en suspens au vu de l'ampleur de l'attaque subie dans les forêts exploitées par le Groupement.

Il est encourageant de constater que le Groupement continue de maîtriser les charges d'exploitation directes de la forêt grâce à l'expérience de leurs gardes-forestiers et à l'efficacité de leurs forestiers-bûcherons.

Dans le cadre de la convention programme 2025-2028 de l'État de Vaud, une diminution des budgets alloués aux subventions fédérales et cantonales est observée. La part de projet bénéficiant de subventions reste marginale à ce jour par rapport à l'ensemble des activités du Groupement, de sorte que l'impact global reste limité. Il est à noter qu'actuellement l'enveloppe globale des subventions n'est pas entièrement utilisée.

### **Communication État de Vaud DGE-FORÊTS par Monsieur Adrien Vallotton, Inspecteur des forêts :**

Convention Programme 2025-2028 :

Baisse des budgets subventions fédérales et cantonales (expliqué ci-dessus)

Focus sur le Programme d'encouragement pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques et programme Gestion des forêts :

- Créer des conditions cadres pour le rajeunissement
- Augmenter la diversité des essences si nécessaire
- Favoriser et/ou protéger les futurs porte-graines
- Protéger contre la dent du gibier
- Favoriser les essences adaptées

Réchauffement climatique et bostryche typographe :

Augmentation de la période de végétation de 2 à 4 semaines depuis 1960 en raison du réchauffement climatique, conséquence période favorable au développement du bostryche plus longue, prolifération de

2 voire 3 générations annuelles jusqu'à 1'000 m, les épicéas qui ont un enracinement traçant (développement des racines horizontalement à peu de profondeur) sont affaiblis par la sécheresse et n'offrent que peu de résistance aux attaques des bostryches. Le visage des forêts est immanquablement appelé à se modifier pour survivre.

Incendie de forêts : le Conseil d'Etat a adopté le 25 juin 2025 un nouveau règlement en matière de prévention, d'organisation et de gestion de la lutte contre les incendies de forêts. L'ECA est en charge de la mise en place des tâches d'organisation et de gestion de la lutte contre les feux de forêts et renforce ainsi sa collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE). Une formation du corps forestier est prévue au printemps 2026. Un groupe de travail inter métiers, inter tâches sera mis sur pied : organisation, collaboration SDIS-DGE, méthode d'intervention, investigation suite sinistres. Le Canton initiera des plans d'intervention dans les massifs à risque.

Monsieur Jean Rosset, Inspecteur cantonal des forêts, a assisté à cette Assemblée Générale et a exprimé ses remerciements à l'ensemble des parties prenantes pour la création du Groupement Forestier de La Dôle et a mis en avant leur gestion efficace des massifs forestiers.

**Conclusion :**

La forêt est notre racine. Elle mérite qu'on l'élève, qu'on la protège, qu'on la fasse grandir.

Michael Müller

**(Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte)**

---

L'année 2025 est la quatrième année de l'APEJ et pourtant cela semble déjà faire plus longtemps. L'Association a trouvé ses marques et profite d'une vision globale sur les services offerts aux enfants et aux familles de Terre Sainte.

Selon l'Art. 2 de ses statuts, l'APEJ exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec :

- L'enseignement obligatoire, primaire et secondaire, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et son Règlement d'application (RLEO) ;
- La gestion du réseau d'accueil de jour des enfants de Terre Sainte, en conformité avec la Loi sur l'Accueil de jour des enfants (LAJE) ;
- La gestion de structures d'intérêt public dans l'autres domaines, notamment les loisirs, les sports ou la culture.

**Comité de Direction (au 31.12.2025)**

Présidente	Stéphanie Emery	Mies
Vice-présidente	Lucie Kunz-Harris	Founex
Membres	Marc Meyer	Bogis-Bossey
	John Tendon	Chavannes-de-Bogis
	Keri Anderson Sparks	Chavannes-des-Bois
	Judith Rachoulis-Hedinger	Coppet
	Vincent Chevalley	Crans
	Michael Schlegel	Tannay
	Nathalie Helmers	Commugny
Directrice	Mélanie Gras	

**Bureau du Conseil Intercommunal (au 31.12.2025)**

Président	Thomas Morisod	Founex
Vice-Président/e	Samir Vora	Commugny
Secrétaire	Noémie Strub	
Scrutateurs	Laurent Thévenaz	Bogis-Bossey
	Julia Tadion	Tannay
Scrutatrices suppléantes	Rita Alma	Chavannes-des-Bois
	Conchi Stevens	Mies

Les Statuts prévoient qu'il ne peut y avoir qu'un seul représentant par Commune au sein du Bureau.

**Commission de gestion - COGEST (au 31.12.2025)**

Membres	Stéfanie Baudet	Chavannes-de-Bogis
	Guillermo de la Fuente	Commugny
	Ludovic Brûlé	Chavannes-de-Bogis
	Françoise Wildi Sugrañes	Coppet
	Lisset Marzari	Commugny

## Commission des finances – COFIN (au 31.12.2025)

Membres	Ludovic Brûlé	Chavannes-de-Bogis
	Julia Tadion	Tannay
	Françoise Wildi Sugrañes	Coppet
	Salvatore Mascali	Mies
	Schirato Philippe	Founex

## Commission des nouvelles constructions - CONC (au 31.12.2024)

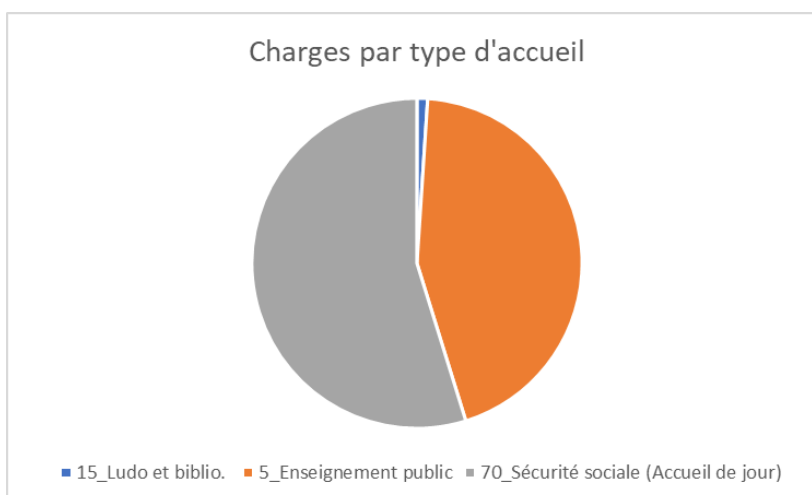
Membres	Isabelle Jacober Harel	Founex
	Quentin Juillerat	Mies
	Philippe Ziegler	Coppet
	Carole Zraggen	Bogis-Bossey
	Valérie Pauli Calatroni	Coppet

## L'essentiel des comptes APEJ 2025

<b>Comptes 2025</b>	<b>32'346'845,67 CHF</b>	
Imputations internes (frais administratifs répartis plusieurs fois entre les structures)	2'434'430,18 CHF	
<b>Coûts réels APEJ - Comptes hors imputations internes</b>	<b>29'912'415,49 CHF</b>	<b>100%</b>
A charge des communes	16'639'917,70 CHF	56 %
A charge du Canton	4'349'781,80 CHF	14 %
A charge des parents	8'082'222,98 CHF	27 %
Divers	840'493,01 CHF	3 %

Comparé à 2024, la répartition des coûts entre les communes, le canton et les parents reste stable (respectivement 57%, 14%, 27% en 2023).

## Charges par type d'accueil



## Administration générale APEJ

L'APEJ dispose de services généraux dont la mission est d'assurer la bonne marche des structures ainsi que d'assurer la cohérence et la continuité des pratiques et de l'accueil offert.

Avec un nombre de collaborateurs qui n'a de cesse d'augmenter, le service des Ressources Humaines est toujours fortement sollicité.

Quelques indicateurs RH au 31.12.2025 :

- 198 collaborateurs fixes, 136 EPT (ce sont quelques collaborateurs de moins et un nombre d'EPT stable par rapport à l'an dernier)
- 85 % de femmes – 15 % d'hommes (ratio stable)
- 33 % de frontaliers (en hausse)
- Moyenne d'âge : 39,6 ans (en légère hausse depuis l'an dernier)
- Ancienneté moyenne : 5 ans (en légère hausse depuis l'an dernier)<sup>1</sup>
- 38 engagements et 33 sorties (dont 15 liées à des CDD de remplacements)
- 21 personnes en formation certifiantes (préapprentissage, CFC ou ES)
- Dans un contexte de pénurie du personnel formé dans le secteur de l'enfance, l'APEJ a développé le pan de la formation continue. Au-delà des formations courtes, l'Association encourage et soutient les collaborateurs qui s'engagent dans des formations longues certifiantes. Cela permet, d'une part de fidéliser le personnel éducatif et d'autre part de renforcer la professionnalisation. Cette approche commence à porter ses fruits et nous avons plaisir à voir des collaborateurs qui évoluent en interne et accèdent à d'autres fonctions, dont des fonctions de cadre.

## Comité de direction

Le Comité de Direction s'est réuni à 10 reprises en 2025 (fréquence d'environ 1 fois par mois hors vacances scolaires). Les séances sont riches et constructives.

Des commissions internes au Comité de direction ont notamment étudié :

- La révision du Règlement du Conseil d'établissement
- La révision de la politique tarifaire des structures d'accueil de jour
- La mise en consultation du projet de révision de la Loi sur les Communes
- La question de l'usage des téléphones par les jeunes à la pause de midi

## AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

### Ludothèque

Située au rez-de-chaussée du Collège des Rojalets, la ludothèque accueille aussi bien les élèves que le public. Fréquentation en légère baisse :

	2022	2023	2024	2025
Nombre de locations de jeux	2'687	2'797	3'045	2'978

<sup>1</sup> L'évolution continue du nombre de places d'accueil offertes et les engagements complémentaires y relatifs expliquent que l'ancienneté reste stable. Il ne s'agit donc pas d'une grande rotation du personnel.

## **Bibliothèque**

La bibliothèque scolaire et intercommunale de Coppet – Terre Sainte met à la disposition de ses usagers plus de 25'000 ouvrages en libre-service. Son fonds est constitué de documentaires, romans, bandes dessinées, mangas et d'une trentaine de titres de périodiques.

Le prêt annuel pour l'année 2025 s'est élevé à 48'845 unités, tout public confondu.

Quant à notre prêt partagé avec les bibliothèques partenaires de Nyon, Rolle et Gland, « Navibouq » a transporté 34'115 ouvrages durant cette année. L'année 2025 a été une année de transition, marquée par l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices. Entre la formation à notre logiciel Alma, la prise en main de leur environnement de travail et la découverte du fonds, la période d'apprentissage a été dense.

## **ENSEIGNEMENT PUBLIC**

### **Conseil d'Etablissement (CESCOT)**

Le bureau du Cescot est constitué de Marc Meyer (Président), de Keri Anderson Sparks (Vice-Présidente) et de Françoise Wildi Sugrañes (Secrétaire).

Le Conseil intercommunal de l'APEJ a approuvé la nouvelle version du règlement du Cescot dont la modification principale est la réduction du nombre de représentants par quart de 9 à 5 (+ 1 suppléant). Pour le reste, le document a essentiellement été mis à jour et clarifié. Le règlement a été soumis au Canton pour son approbation juridique. Jusqu'à juin 2025, le Cescot a été composé de 36 membres. A la suite de l'approbation du préavis n°03/2025 qui a modifié le règlement du Cescot dès la rentrée d'août 2025, le groupe a été réduit à 20 membres.

### **Enseignement primaire et secondaire (rédaction par les directeurs respectifs)**

#### **Enseignement primaire** (texte rédigé par Madame L. Lagger, Directrice)

À la rentrée d'août 2025, l'établissement scolaire de Terre Sainte a accueilli plus de 1370 élèves, répartis dans 70 classes de la 1P à la 8P au sein de ses huit collèges.

Infrastructures et déplacements : La grande nouveauté de cette rentrée est sans conteste l'ouverture de la piscine-patinoire ! Depuis août 2025, ce sont près de 700 élèves qui ont pu en franchir les portes et acquérir des bases en natation — des compétences précieuses qui les accompagneront tout au long de leur vie.

Éducation physique et sportive (EPS) : Cette année marque également l'avènement d'un nouveau cadre pour les camps de ski. Les classes de 6P et de 7P dévalent désormais avec joie les pistes de ski ou de luge du Val d'Anniviers, un lieu qui réunit toutes les conditions pour offrir aux élèves une expérience sportive et humaine inoubliable.

Activités culturelles et durabilité et Engagement citoyen : L'engagement citoyen des élèves de 7P se manifeste à travers des projets menés au Palais Fédéral et au Grand Conseil, les sensibilisant à l'importance de leur rôle dans la communauté. La Conférence des enfants et les rallyes pédagogiques leur offrent des occasions concrètes de participer activement à la vie citoyenne.

Éducation numérique : L'année 2025 marque une étape décisive dans la transition numérique de l'établissement : c'est la dernière année de formation pour les enseignants du primaire dans ce domaine.

#### **Enseignement secondaire** (texte rédigé par Madame E. Pasche, Directrice ad intérim depuis le 01.08.2024)

Pour la rentrée scolaire d'août 2025, 28 classes ont été ouvertes, avec 560 élèves réparti-e-s entre les degrés 9 à 11. Le nombre de classes peut varier d'année en année d'une à deux classes, en fonction de la grandeur de la volée de 9<sup>e</sup> et des résultats de l'orientation en deux voies (VG et VP), de l'arrivée de familles

dans notre région, y compris allophones, des déménagements ainsi que les mouvements des élèves scolarisé-e-s dans des écoles privées.

De nouvelles infrastructures aux Rojalets : Le collège bénéficie depuis la rentrée de nouvelles salles permettant de répondre aux besoins pédagogiques en constante évolution : Une salle de Travaux manuels (TMA) aménagée en deux espaces distincts permettant de travailler le bois mais aussi le métal. Ce nouvel aménagement a conduit à un nouvel agencement de la salle d'Activités créatrices sur tissus (ACT). Deux salles d'éducation numérique, permettant la réorganisation des deux salles d'informatique existantes. Trois salles de dégagement pour les cours à options et à niveaux. Deux nouveaux bureaux permettant de réorganiser l'attribution des espaces dédiés aux services tels que médiateur, éducateur en milieu scolaire, conseillère école-famille, orientation professionnelle et prévention. Un préau couvert a été créé dans la cour de récréation pour remplacer les espaces couverts du rez de-chaussée transformés en salles de classe. Le plateau sportif extérieur a été rénové, et la piscine-patinoire a ouvert ses portes à nos élèves durant quelques semaines tout en leur offrant quelques entrées-découverte. Ces structures ne pouvant toutefois pas compenser le manque de salles de sport nécessaires à assurer les 3 périodes d'EPH prévues au programme scolaire, il nous faudra donc pouvoir compter en 2026 comme en 2025 sur la mise à disposition de certaines salles dans les communes.

Les arts à l'école : L'atelier théâtre quant à lui a à nouveau bénéficié de la présence de Mme Lecomte qui reprendra seule cet atelier dès la rentrée 2026. Cette formule est très motivante pour les élèves et permet de faire le lien avec des pratiques et des métiers artistiques.

L'approche du monde professionnel : Une petite équipe d'enseignant-e-s motivé-e-s s'investit depuis quelques années dans le projet AMP en 11VG. Profitant de deux périodes à l'horaire des élèves dédiées à leur formation générale, ils et elles ont mis en place un programme de développement de compétences permettant aux élèves de mieux appréhender le monde professionnel : confiance en soi, esprit d'équipe, gestion du stress, préparation et anticipation, décodage de la communication non-verbale, conscientisation de la place de l'apparence. L'objectif final est de préparer les élèves à se confronter aux réalités des embauches en préparant CV et lettre de motivation, mais également en vivant des entretiens téléphoniques et entretiens d'embauche fictifs pour être le plus serein possible le moment venu.

Durabilité et comportement citoyen : En juillet 2025 s'est tenue la semaine durabilité pendant laquelle de nombreuses activités sont proposées aux élèves, notamment les interventions de COSEDEC qui sensibilisent les élèves à une gestion responsable des déchets.

Le Conseil des élèves : Chaque année, les classes élisent leur délégué-e de classe et son ou sa suppléant-e. Certain-e-s élèves poursuivent ce mandat de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup>, voire font 3 ans d'affilée, mais la plupart changent.

Les camps, voyages, courses d'école et sorties pédagogiques : En 2025, toutes ces activités que les élèves apprécient beaucoup ont pu avoir lieu dans les trois degrés. Les destinations des voyages d'études de septembre privilégient toujours une plus grande proximité, y compris en Suisse.

Administration : Le Conseil de Direction s'est enrichi d'une 4e Doyenne dès le 1er août 2025.

Nous souhaitons ici relever les bonnes collaborations avec l'APEJ et Arsco SA, soit les communes de Terre Sainte qui sont nos partenaires privilégiés, qui nous permettent de maintenir un climat serein dans notre établissement en cherchant à développer une école de qualité répondant aux visions et aux valeurs de notre école publique.

### **ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE PRIMAIRE (UAPE & APEMS)**

Afin de tendre à une offre suffisante en places d'accueil de jour et ainsi répondre aux attentes des familles, l'APEJ a augmenté une nouvelle fois la capacité d'accueil UAPE en créant 24 nouvelles places à la rentrée d'août 2025, grâce à l'agrandissement des locaux à Mies (structure dont la capacité est passée de 84 à 108 places). Pour être au plus proche des demandes des familles, 12 places supplémentaires ont également été ouvertes à Crans ; 12 places ont été fermées à Bogis-Chavannes.

### **Accueil collectif préscolaire (crèches)**

Au 31.12.2025, ce sont 188 places d'accueil proposées, du lundi au vendredi de 7h à 18h30, 48 semaines par an.

La Poussinière	Crans	22 places
Les Petits Lutins	Chavannes-des-Bois	44 places
Les Coppalines	Coppet	78 places
Easy Kids	Founex	44 places (sur deux sites)

En termes d'effectifs, il s'agit de 83 collaborateurs pour 65,70 EPT.

### **Accueil en Milieu Familial (AMF)**

Au 31.12.2025, l'accueil familial concerne 14 accueillantes et 70 places offertes.

En termes de nombres d'heures facturées, les chiffres 2025 sont en légère baisse par rapport à 2024.

### **Centre des Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte (CJLT) & travail social de proximité**

La Baraka est ouverte du lundi au vendredi, après l'école en périodes scolaires, ainsi que pendant certaines périodes de vacances scolaires, aux jeunes de la 7P à la 11S. Ce sont plus de 160 jeunes inscrits dont une grande majorité de 7P et 8P.

La Baraka est ce lieu dans lequel les jeunes vont trouver des adultes référents, stables et formés, des repères, capables de tisser des liens sociaux durables et de promouvoir l'autonomie, d'être attentifs à l'état socio-émotionnel des jeunes afin d'anticiper les risques (mal-être, isolement, violence, consommation, etc.). L'objectif n'est pas de mettre en place un cadre visant à éviter tous les risques ou les problèmes, mais plutôt de travailler avec les jeunes à les prévenir, à savoir quoi faire et qui mobiliser en cas de besoin. L'adulte est une ressource : une aide disponible et attentive, capable d'accompagner les démarches initiées par les jeunes.

La belle collaboration se poursuit avec le Travailleur Social de Proximité de Terre Sainte. Il s'agit de Madame Sofia Fernandez, qui a succédé à Siro Balestra à l'été 2024.

## Centre d'Animations de Vacances (CAV)

Par suite de l'approbation du préavis n°02/2024 relatif au Règlement et conditions d'admission de l'APEJ pour l'Accueil en UAPE durant les vacances scolaires, le CAV s'est arrêté à fin 2024. Dès Pâques 2025, ce type d'accueil a été remplacé par « l'Accueil vacances ».

*Extraits du rapport de gestion 2025*

## Ecole de Chavannes-de-Bogis

Notre Ecole propose l'enseignement primaire.

Notre doyen référent est Monsieur Thomas Praplan.

Pour l'UAPE de l'École, notre personne de contact et responsable de la structure est Mme Mélanie Klopfenstein.

## ARSCO S.A

---

Le projet Piscine Patinoire est désormais terminé et il est entré en exploitation en août 2025 pour la piscine et en novembre 2025 pour la patinoire. Ces nouveaux équipements sportifs ont enfin pu être livrés, pour la plus grande satisfaction de la population. Depuis leur ouverture, nous avons reçu de très nombreux remerciements et témoignages de reconnaissance de la part des citoyennes et citoyens de notre région, ce qui constitue une véritable récompense pour l'ensemble des acteurs impliqués.

### Composition du Conseil d'Administration dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Bogis-Bossey, Meyer Marc, Vice-président
- Chavannes-de-Bogis, Tendon John
- Chavannes-des-Bois, Keri Anderson Sparks
- Commugny, Wohlschlag Xavier (juillet 2025) puis Nathalie Helmers (dès juillet 2025)
- Coppet, Pascaud Jean
- Coppet, Trotti Jean-Claude, Président
- Crans, Pini Johana
- Founex, Kunz-Harris Lucie
- Mies, Emery Stéphanie
- Tannay, Schlegel Michael

### Les grands projets

#### Le Projet VD4-VD6 « Salles de gymnastique » au Chaucey

À la suite de l'approbation du préavis n° 01/2022 par le Conseil intercommunal de l'APEJ, Arsco SA a été mandatée pour la réalisation d'une salle de gymnastique double de type VD4. Dans ce cadre, Arsco SA a conduit une procédure de marché public de type « conception-réalisation », organisée en deux tours. À l'automne 2024, le projet lauréat pour une salle double VD4 a été désigné. Toutefois, en cours de procédure, l'évolution de la législation sportive, notamment à travers le contre-projet du Conseil d'État intitulé « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse », a mis en évidence de nouvelles opportunités de financement. Cette situation a conduit à l'interruption de la procédure en cours afin d'évaluer la faisabilité de la réalisation d'une salle de gymnastique triple de type VD6.

*Extraits du rapport d'activité 2025 d'Arsco S.A.*

## CLINIQUE DENTAIRE

---

La Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon regroupe 35 communes du district de Nyon, qui délèguent ainsi leurs obligations légales en matière de dépistage et prophylaxie dentaire chez les écoliers. 157 enfants ont été contrôlés à Chavannes de Bogis en 2025. Ces soins sont facturés au tarif préférentiel recommandé par la société Suisse d'odontostomatologie (SSO) et représentent une source de financement complémentaire non négligeable. Par ailleurs, les élèves ont bénéficié d'un cours de prophylaxie dentaire.

## ARAS (Association Régionale pour Action Sociale)

---

### Organisation

- **Conseil intercommunal** (au 31.12.2025)

Présidente Mme Chantal Maurer, Syndique, Mont-sur-Rolle

- **Comité de direction** (au 31.12.2025)

Présidente Mme Stéphanie Schmutz, Municipale, Nyon

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), les directrices et directeurs des ARAS et des représentantes et représentants de communes ont mené un travail de réflexion sur la future gouvernance des ARAS. Le Conseil d'Etat soumet en mars 2026 au Grand Conseil le résultat de cette coconstruction, sous forme de projet de loi. « Cette réforme repense l'action sociale de notre canton. Elle s'inscrit dans les efforts du Canton, des ARAS et de nos partenaires sur le terrain pour garantir un accès amélioré, simplifié et équitable aux prestations sociales et offrir une action préventive de proximité », souligne Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat et cheffe du DSAS.

Concrètement, la réforme prévoit de remodeler les 10 ARAS en 7 établissements régionaux d'actions sociale (ERAS). Les ERAS auront les mêmes missions que les ARAS actuelles, mais ils disposeront de nouveaux outils pour répondre, sur le long terme, aux défis mentionnés plus haut. Par exemple, en tant qu'établissements de droit public, les ERAS auront une autonomie renforcée. Elle leur permettra, plus facilement qu'aujourd'hui, de mettre en œuvre des actions en collaboration avec les acteurs locaux et en particulier les communes, selon les réalités de la région couverte et les besoins propres à la population locale.

## NOS AÎNES

---

En 2025, la sortie des aînés a été organisée à Château d'Oex. Avec les cars Buchard, le groupe est arrivé tout d'abord au restaurant le Chalet. Après le repas, une visite du Musée du pays d'Enhaut a permis à chacun.e de découvrir les richesses historiques et les nombreuses animations visuelles.

En fin d'année 2025, le repas collectif de Noël a été organisé par nos employés dans la salle de gymnastique de Chavannes-de-Bogis. Les deux communes (avec Bogis Bossey) étaient donc invitées à déguster les préparations culinaires de la maison Jemmely. Un magicien a animé le repas au plus grand bonheur des participants.e

# ELECTIONS / VOTATIONS

Scrutins 2025 – Résultats de Chavannes de Bogis

## Votation fédérale du 9 février 2025

Objets	Électeurs inscrits	Nombre de votants	Résultat	Participation
Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires »	671	286	Refusé	42.62 %

## Votations fédérale et cantonale du 28 septembre 2025

Objets	Électeurs inscrits	Nombre de votants	Résultat	Participation
Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires	662	349	Refusé	45.61 %
Loi sur l'e-ID (LeID)	662	351	Accepté	53.02 %
Initiative Sauvons le Mormont	662	328	Refusé	49.55 %
Initiative Sauvons le Mormont contre-projet	662	328	Accepté	49.55 %
Initiative Sauvons le Mormont – question subsidiaire	662	328	Contre-projet	49.55 %
Modification de la constitution vaudoise visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales	662	330	Refusé	49.85 %
Modification de la constitution vaudoise visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers	662	329	Refusé	49.70 %

## Votation fédérale du 9 février 2025

Objets	Électeurs inscrits	Nombre de votants	Résultat	Participation
Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »	671	294	Refusé	43.82 %
Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »	671	295	Refusé	43.96 %
Modification de la Constitution vaudoise pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger puissent élire les Conseillers aux États	671	291	Accepté	43.37 %

Modification de la Constitution vaudoise visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques.	671	291	Refusé	43.37 %
Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »	671	291	Refusé	43.37 %

Sous l'onglet Pilier Public du site internet de notre commune, il est possible de consulter les informations liées aux élections / votations.

L'historique des Votations/ élections 2025 se trouve sur le site cantonal ([Votations précédentes | État de Vaud \(vd.ch\)](#))

Toutes les personnes impliquées dans les travaux liées aux élections/votations ont fait preuve d'un grand dévouement. De grands remerciements leur sont encore adressés.

John Tendon